

1 an..... \$0 50
6 mois..... 0 25

1 an..... \$1 00
6 mois..... 0 50

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY

VOL. 6—No 16

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

MONTMAGNY, VENDREDI 19 JANVIER 1905

La Comp. de L'ÉVÉNEMENT, Éditeur.

BUREAU DU JOURNAL

"LE PEUPLE"

Rue St-Thomas, Montmagny, P. Q.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Rédacteur,

Puisque vous voulez bien m'ouvrir les colonnes de votre journal, je viens, aujourd'hui, révéler certaines accusations que l'on fait peser malicieusement sur moi depuis trop longtemps, et qui ont fait le sujet de nouvelles discussions lors des récentes élections municipales.

Sans plus de préambule, voici quelques-unes de ces accusations et quels sont mes principaux accusateurs :

A la séance du conseil municipal, en juin dernier, M. le maire Laroche demandait de me démettre de mes fonctions de médecin officier de santé, parce que, disait-il, je faisais des démarches non autorisées et parce que je causais trop de dépenses à la municipalité.

De plus, à la séance du mois d'août, M. le maire, au nom du Conseil Municipal, et M. Frs. Pouliot, au nom du bureau de santé, ont affirmé et soutenu que je n'avais pas le droit d'intervenir, en ma qualité d'officier exécutif dans les cas où il y avait un médecin de famille.

A ces accusations, je réponds ceci : Quand mes deux accusateurs affirment et soutiennent cela, ils affirment et sanctionnent un mensonge, et ils savent qu'ils font là un mensonge.

Je vais le démontrer.

Je suis intervenu quatre fois dans des cas où il y avait un médecin de famille ; et, dans un compte que j'ai présenté à la municipalité, les items relatifs à ces interventions, ont été contestés, puis, finalement, m'ont été payés en vertu de la loi.

Donc, j'avais le droit d'intervenir ; car on ne m'aurait certainement pas payé, si je n'avais pas eu ce droit.

Au sujet de cette contestation de mon compte, ce sont mes deux accusateurs qui ont été chargés de s'en occuper ; ce sont eux qui ont consulté les avocats, etc. Par conséquent, ils savaient parfaitement que j'avais le droit d'intervenir et de me faire payer.

Donc, M. le maire et M. Pouliot, en affirmant et en soutenant que je n'avais pas le droit d'intervenir dans les cas où il y avait un médecin de famille, ont affirmé et soutenu un mensonge, et ils savaient qu'ils faisaient un mensonge. Ils l'ont donc voulu tromper les conseillers, ainsi que ceux qui avaient conservé l'habitude de les croire sur parole.

Maintenant, pour ceux qui ne trouvent pas suffisante, l'autorisation de la loi, j'ajouterai ceci :

Quand je suis intervenu dans la famille B..., par exemple, j'avais une autre autorisation que celle de la loi, et j'aurais pu, à la rigueur, me passer de celle-ci : j'avais l'autorisation de ma conscience ; je voyais mourir tous les jours, de pauvres malades, et je connaissais le moyen de les sauver, j'ai dû parler ; je faisais la même chose quand même je ne serais pas officier de santé ; on n'a pas besoin d'être autorisé par la loi pour sonner l'alarme dans un incendie, ou pour jeter une planche de salut à celui qui se trouve dans le péril.

Jusqu'ici, je me suis défendu. J'accuse, maintenant, à mon tour, et je dis :

Si une maladie meurtrière a ravagé notre paroisse, pendant huit mois : si la municipalité a été obligée de faire des dépenses assez considérables au sujet de cette maladie, ce sont mes deux accusateurs qui en sont en grande partie la cause.

Je vais démontrer ce que j'avance ici.

La maladie dont il est question, c'est la diphtérie. Or, la diphtérie est une maladie, il est vrai, très contagieuse et très meurtrière ; mais d'un autre côté, très facile à contrôler, quand on sait se servir des moyens qu'offrent la médecine et l'hygiène. J'accuse donc mes accusateurs d'avoir volontairement violé la loi d'hygiène, en refusant et en empêchant de l'exécuter, dans les quatre cas où j'ai été obligé d'intervenir comme officier de santé.

1o Dans ma première intervention quand je fis ma déclaration à l'autorité sanitaire, la diphtérie avait emporté, dans une même famille, six victimes et la septième était mourante. Cependant, aucun des règlements du conseil d'hygiène n'avait été observé.

Eh bien ! dans une circonstance

aussi grave, l'autorité sanitaire fit exécuter ses décisions, non pas par l'officier exécutif, tel que le veut la loi, mais par celui-là même qui, pour une raison ou pour une autre, avait négligé de faire la déclaration de la maladie.

2o Quand je suis intervenu pour la seconde fois, la maladie régnait depuis deux mois et rien, absolument rien n'avait été fait pour l'arrêter.

Il y avait quelques jours que j'avais présenté à l'autorité sanitaire, le rapport de mes constatations, quand je reçus de M. Frs. Pouliot, agissant au nom du bureau de santé, l'étonnante réponse que voici : "Après avoir pris connaissance de votre plainte, nous l'avons communiquée au maire, qui en a conféré avec le Dr M...". C'est-à-dire qu'il a donné par écrit des explications qui nous ont paru satisfaisantes. Voilà pourquoi nous ne croyons pas qu'il serait à propos de faire les démarches que vous nous avez suggérées."

Où, étonnante réponse ! Quel ! une maladie meurtrière régnait depuis deux mois ; il n'y a pas eu de déclaration au bureau du secrétaire du conseil municipal, pas de placardage, pas d'isolation des malades, pas de désinfection, ni des morts, ni des survivants, ni des maisons, et l'on est satisfait !

Mais non, on ne l'est pas ; voyez ce qui va suivre.

J'avais fait ma déclaration le 28 de décembre 1902, et le lendemain, le 29, un envoyé extraordinaire de l'autorité sanitaire municipale se rendait sur le théâtre de la maladie, portant des instructions et des produits chimiques pour désinfecter.

Pour désinfecter ? Mais pour désinfecter quoi ? pour désinfecter quoi ? Les morts ? mais ils sont enterrés depuis longtemps. Les survivants ? mais ils sont absents ; ils se promènent. Rien autre chose à désinfecter que les maisons.

Alors, l'envoyé sanitaire sort ses produits chimiques, donne ses instructions, puis se retire.

Après son départ, on procède à l'emploi des produits chimiques.

On comprend que cette expédition n'a pas dû être fructueuse : c'était, pour le coup, le médecin après la mort.

Que l'on se détrompe : l'expédition a été fructueuse... pour le message ; car, il y a actuellement devant le conseil, un certain compte, et, dans ce compte, à la date du 29 de décembre, c'est-à-dire, à la date où tout avait été jugé fait d'une manière satisfaisante, il y a, dis-je, un item de \$12, pour cette fameuse visite ; puis, à la date du 9 du même mois, un autre item de \$11, pour une autre visite non moins fameuse ; \$23 pour ces deux visites tardives !

Ce n'est pas tout.

L'autorité sanitaire ayant refusé de faire les démarches que j'avais suggérées, j'avais adressé ma plainte au conseil d'hygiène, en demandant une enquête.

Celui-ci ayant demandé des explications, c'était le temps, pour le coup, d'envoyer celles du Dr M... ; mais non ; on eut des craintes ; et, après une seconde conférence, on convint de contredire tout simplement par un mensonge, la déclaration de l'officier exécutif : j'avais dit que rien n'avait été fait pour arrêter la maladie ; M. le maire, lui, sans sourcilier, déclara que tout avait été fait, tout, excepté le placardage.

Et il n'y eut pas d'enquête. Tout naturellement, le conseil d'hygiène eut aux paroles de notre distingué magistrat, plutôt qu'à celles d'un obscur médecin de campagne.

Comme on doit bien se l'imaginer, la redoutable maladie s'était propagée de proche en proche ; elle avait parcouru tout le quatrième rang, laissant partout des traces de son passage.

3o. Nous étions rendus au mois de juin, quand, un jour, un brave citoyen se présente à moi, en me disant qu'une enfant de sept à huit ans venait de mourir chez un de ses voisins, et qu'il y avait tout lieu de croire que c'était un cas de diphtérie qu'on avait voulu cacher.

Je me rends aussitôt sur les lieux, et je constate, qu'en effet, c'était bien là un cas de diphtérie qu'on avait voulu cacher.

Mais comme les circonstances qui entouraient cette mort me paraissaient exiger une enquête devant le coroner, je fus le prévenir moi-même.

A mon retour, j'apprends, qu'à l'aidé d'un certificat de décès, on a fait enterrer l'enfant avec pompe funèbre, malgré la défense que j'en avais faite.

J'adresse, alors, des protestations aussi énergiques que possible, à l'autorité sanitaire, et je demande une enquête.

On ne veut tenir aucun compte de

mes paroles, et, finalement, M. le maire me notifie que je n'étais plus officier de santé.

L'officier exécutif se trouva ainsi décapité, et le bureau de santé n'exista plus depuis quelque temps déjà. Il ne restait, alors, que la maladie et notre vaillant maire pour la combattre.

Un jour, deux citoyens ayant la diphtérie dans leur maison, viennent me demander ce qu'il y a à faire. Tout naturellement, je les adresse à notre maire.

Mais, hélas ! le maire est parti pour la navigation, et il a emporté avec lui l'autorité sanitaire !

4o. C'est alors qu'un certain nombre de citoyens, justement alarmés, demandent et obtiennent une séance spéciale du conseil municipal, afin d'avoir, de l'ex-officier exécutif, des explications et des suggestions, au sujet de notre triste situation.

Le jour fixé, tous les intéressés se trouvaient au rendez-vous. Cette fois, le maire était à son poste ; mais il y était, non pas pour présider le conseil et maintenir l'ordre, mais pour provoquer du tumulte et empêcher l'officier de santé de donner les explications demandées.

Ce digne magistrat, cependant, avec une complaisance remarquable et remarquée permit à un misérable de venir devant le conseil, qualifier l'officier de santé, de menteur et de charlatan.

Malgré toutes ces abominations, à force d'explications satisfaisantes, on était parvenu à rétablir un calme relatif. Sur les ruines et même sur la tombe de vingt victimes de la cruelle maladie, lorsqu'on vint devant le conseil municipal demander ma destitution, on n'accusait des fautes que mes deux accusateurs avaient eux-mêmes commises.

C'en était trop ; je ne pouvais plus reculer, il fallait me défendre. La mesure repandait, il fallait démasquer et mettre en pleine lumière... nos deux magistrats.

Que Dieu leur soit en aide !
St-Michel, le 15 janvier 1905.

UN ASPIRANT GRAND-CUMULARD

Sous ce titre, le "Nationaliste", de Montréal, fait dans son dernier numéro, un portrait assez ressemblant de M. Philippe-Auguste Choquette.

On sait que le légal sénateur, bavarde et sans jugement, aspire à devenir maire de Québec. La vieille cité de Champlain a-t-elle mérité le châtiment de subir ce personnage dans cette position pleine de responsabilités. Ce serait désolant, à la vérité.

En tout cas, les contribuables de Québec n'auront qu'à s'en prendre à leur aveuglement, s'ils ne détournent pas le malheur qui menace leur ville. Outre qu'ils ont eu eux-mêmes plusieurs occasions de juger leur homme à son mérite, les avertissements charitables, de sources désintéressées, ne leur auront pas manqué.

Après, le "Courrier de Montmagny", journal libéral, qui connaît bien M. Philippe-Auguste Choquette pour l'avoir vu à l'œuvre, le "Nationaliste" offre aussi son témoignage.

Les Québécois devraient faire leur profit de ces conseils.

Ce qu'est M. Choquette, le "Nationaliste" nous le dit dans les lignes suivantes, toujours à propos des aspirations du sénateur à la mairie :

"Plus ce brouillon de Choquette se rapprochera du faite de ses ambitions, plus il sera en vedette, et plus il sera en vedette plus aussi il sera en danger de mal à son parti. Il en a fait déjà beaucoup et il n'attend que de faire davantage. Les ennemis qu'il se fait ne deviennent sans doute pas tous les ennemis du parti libéral, mais il les y dispose et c'est bien déjà quelque chose. Il se prend pour un grand homme et croit pouvoir impunément bousculer tout le monde ; demandez au directeur du "Courrier de Montmagny" ce qu'il en sait. Il est bien convaincu que tout doit s'effacer devant lui, du levant au ponant, du septentrion au midi. La question est de savoir si l'amour du patronage, dont il est dans notre district le grand dispensateur, sera assez puissant pour que tout le haut saïm du parti libéral lui cède indistinctement le pas. L'été dernier, M. Charles Langlier se mit dans la tête d'aller faire un tour en Belgique. Il s'en fut trouver Laurier à Ottawa pour se faire nommer assistant-commissaire du Canada à l'Exposition de Liège, ou commissaire honoraire ou adjoint, enfin une parfaite sécurité quelconque qui lui eût permis de voyager entièrement aux frais du pays. Laurier lui dit : "Je ne puis t'accorder cela à moins que ta nomination n'ait été approuvée par Choquette." — "Penses-tu", répliqua l'autre, que je vais m'abaisser à prier Choquette ?

"En voilà au moins un qui n'est pas disposé à ployer l'échine devant le semblant sénateur. Il est vrai qu'il est casé."

"La vanité que saïm a montré dans ses récents démêlés avec Parent, sa complète absence de dignité devant la perspective d'une condamnation judiciaire qui l'obligerait à délier les cordons de sa boutonnière, n'en ont pas fait, précisément, un personnage qu'on puisse être fier de reconnaître pour son chef et suivre dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Demandez, par exemple, à des soldats français s'ils leur plairaient d'obéir à un officier qui aurait refusé de se battre en duel ou encore qui aurait laissé voir sa frousse devant l'épée de son adversaire !"

Nouvelles du district

Ile aux Grues

Nos félicitations à notre ami, M. George Dancause qui a été marguillier en remplacement de M. Joseph Louis Lavoie.

Le 1er janvier il y a eu une assemblée des marguilliers, anciens et nouveaux, pour la reddition des comptes du marguillier sortant de charge. Outre les dépenses ordinaires, il a été payé \$250 sur la dette, \$390 pour l'achat d'un corbillard et \$53 pour la construction d'une bâtisse pour le corbillard ; malgré ces dépenses extraordinaires, notre fabrique est vraiment dans un état de prospérité, et nous espérons que d'ici à quelques années, la petite dette que nous avons actuellement sera complètement acquittée.

M. le curé et MM. les marguilliers ont terminé, la semaine dernière, leur visite de la paroisse, excepté l'île Sainte-Marguerite, où ils doivent aller cette semaine.

M. Dancause, marguillier, doit commencer, cette semaine, la quête annuelle pour la vente des âmes. Nous espérons que, comme les années dernières, tous les citoyens se feront un devoir de donner quelque chose à cette quête, car c'est vraiment une belle coutume qui doit être soigneusement conservée.

M. Fédéral Lavoie, de Québec, et M. Victor Lavoie, du collège Ste-Anne de la Pocatière, sont venus passer les vacances du Jour de l'An dans leur famille et sont retournés dimanche.

MM. Joseph et Cajetan Lemieux de St-Laurent, sont en visite chez leurs parents.

MM. Joseph Fortin, Jean-Baptiste Bernier, Zéphirin et Eucher Bernier, de l'île-aux-Oies, ont passé la fête des Rois à St-Cyrille, comté de L'Islet, chez des parents ou amis.

UN HABITANT DE L'ÎLE.

Saint-Pierre

Monsieur le curé Delagrave, et M. l'abbé Blais, vicaire, sont allés passer la journée au presbytère de Montmagny, jeudi de la semaine dernière.

Monsieur Philias Pouliot a acheté de M. Xavier Lavalley la boutique de forge qui se trouve près de la gare. M. Pouliot commencera à y travailler sous peu.

Nos félicitations à Mlle Emélie Caron institutrice de l'arrondissement No. 5, qui vient de recevoir pour la quatrième fois de M. l'inspecteur Bouchard, une gratification de \$30 au récompte de ses succès dans l'enseignement.

Voulez-vous toujours avoir pour votre argent, allez faire vos achats au magasin de Jos. Breton, en face de la gare de Saint-Pierre, et vous serez satisfait.

Voici les beaux chemins d'hiver. C'est le temps de vous acheter une bonne cariole ou "sleigh" comme celles que M. Joseph Coulombe, charretier, vous offre en vente à si bon marché.

M. Jos. C. Hébert, notaire, de Montmagny, était de passage en notre paroisse, jeudi dernier.

M. Louis Rosas, rentier, est allé à l'Islet, la semaine dernière.

Monsieur Enoch Lépérance est à compléter l'installation d'un "carriage" à son moulin du faubourg. M. Lépérance invite tous les cultivateurs qui ont du bois à faire scier à se rendre à son moulin ; il fera tout en son possible pour leur donner la plus entière satisfaction.

Monsieur Joseph Coulombe, charretier, doit se construire, au printemps, une magnifique résidence privée.

LA MANUFACTURE DE LAINE DU CAP ST-IGNACE

Que ceux qui ont besoin de faire filer immédiatement leur laine viennent nous voir ; nous sommes prêts à la filer sans délai. Les personnes éloignées qui nous apportent de la laine à filer, peuvent la ramporter le même jour. Il n'est pas nécessaire de l'écharpiller et la filer pour le même prix, c'est-à-dire 13c par livre, chaîne ou tissure.

Nous sommes aussi agents pour la célèbre couverture en ciment de la "Philip Carey Mfg Co." pour Montmagny, et l'Islet. Cette couverture est préférable à toute autre sous tous les rapports. D'abord, elle peut durer le double de n'importe quelle couverture, pourvu qu'on applique une couche de ciment, qui ne coûte qu'une vingtaine de cents, par toise, tous les huit à dix ans. De plus, le prix de cette couverture est de 50 cts la toise moins élevé que la couverture en bardeaux la plus commune. Nous fournirons tous les renseignements sur demande.

METHOT & FRERE

Manufacturiers de Laine et Marchands Généralx, CAP ST-IGNACE

JOS. BRETON

MARCHAND GENERAL

SAINT-PIERRE STATION

Vient de recevoir un char complet de meubles de toutes sortes,

LITS

BUREAUX A TOILETTE

CHAISES

etc., etc., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Une Visite est Sollicitée

Ainsi assortiment complet d'épicerie, terraineries, marchandises sèches et provisions.

EN FACE DE LA STATION DE
St-Pierre de Montmagny



UN HOMME HEUREUX :

Il exprime l'extreme satisfaction que lui a procuré le

BANDAGE HERNIAIRE

.. Perfectionné de J. B. MORIN ..

M. J. B. Morin,

Je me fais un plaisir de vous dire que votre bandage herniaire est la perfection même pour ceux qui souffrent de rupture. En faisant usage depuis un temps relativement court, comparé à la gravité de la rupture dont je souffrais, je suis heureux de vous dire que le résultat que j'ai obtenu jusqu'à présent est au-delà de mes espérances ; en outre votre bande possède toutes les qualités pour en rendre l'usage aussi facile que possible, elle s'ajuste sans aucune douleur ; je puis aussi certifier qu'elle ne se dérange pas ; aussi je vous dois beaucoup de remerciements et je ne doute pas que votre Bandage Herniaire Perfectionné qui est appelé à jouer un grand rôle chez ceux qui sont affligés de rupture.

Et j'ose espérer qu'avant peu de temps j'aurai le bonheur de vous dire que je suis complètement guéri.

Si vous tenez à faire connaître au public les bienfaits que m'a causé votre Bandage Herniaire, je vous donne plein pouvoir de publier ma lettre, car je suis sûr que tous ceux qui feront l'essai de votre instrument en seront satisfaits sous tous les rapports.

Je demeure votre obligé,

ALFRED ST-HILAIRE,
360 rue St-Valier, St-Roch, Québec.

Ecrivez à J. B. MORIN, pharmacien, 318 rue St-Joseph, St-Roch, Québec

SALON DE BARBIER

DE

Première Classe.

JOSEPH, BÉLANGER,

Rue St-Louis, Montmagny,

(EN FACE DE L'HOTEL MONTMAGNY.)

Première insertion par ligne..... 10 cents.
Insertions subséquentes..... 5 "

Naissance..... 15 cents.
Mariage..... 25 "
Décès..... 25 "

Cartes Professionnelles

D. F. BOLDUC, M. D.

de Consultations Médicales :
Jeudi, Vendredi et Samedi
Jusqu'à 2 heures P. M.

ECIALITE : Maladie de la bouche
des gencives et des dents.

Attraction des Dents Sans Douleur

Bureau chez :
M. XAVIER ROULEAU
de la Station - - - MONTMAGNY
19 juillet, 1905.

JOS. G. HEBERT

NOTAIRE

Agent d'Assurance sur la Vie

et contre le Feu.

PRETS D'ARGENT

Rue du Dépôt, Montmagny

TEL. BELL 5

J. N. FRANCEUR, L.L.L.

AVOCAT

Bureau : 111 COTE LA MONTAGNE

QUEBEC

Bureau à ST-RAPHAEL le 3me

dimanche du mois.

PERSONNEL

DR. G. H. DESJARDINS

OCULISTE

500 RUE ST-DENIS, Montréal

28 juin - 1a

DR. PH. RICHARD

Médecin et Chirurgien

Ex-interne de la Maternité de Québec.

Bureau dans la maison de

JACQUES MERCIER

Tel. Bell 81 Rue du Depot.

16 juin 1905. Montmagny

MAURICE ROUSSEAU

L.L.L.

AVOCAT - -

MONTMAGNY

P. Q.

1 oct 1904.

Dr ARTHUR LANGLOIS

CHIRURGIEN-DENTISTE

7, RUE SAINT-JEAN

QUEBEC

Tel. 1511. 1 oct 1904.

L. D. E. ROUSSEAU

L.L.S.

NOTAIRE

RUE DE LA STATION

Montmagny.

1 oct 1904.

Dr E. G. LEMIEUX

MEDICIN-VETERINAIRE

Gradué de l'Université Laval, Montréal.

Méthodes très modernes de

recherches et traitement des

maladies animales. . . .

Bureau voisin du magasin de

J. C. LISLOIS

RUE DU DEPOT

Tel. Bel 5

EN RUSSIE

A la date du 30 décembre dernier, "La Croix", de Paris, écrivait le très intéressant article qui suit :

"Les télégrammes qui nous arrivent chaque jour de Russie contiennent le récit de désordres effroyables. Hémissements, il est rare que le lendemain ou le surlendemain un avis d'exagération ne vienne pas en diminuer notablement l'importance. Ces démentis, portant sur une partie plus ou moins considérable des informations alarmantes, se produisent, espérances, à propos des événements de Moscou, comme précédemment à propos de ceux d'Odessas."

Il n'en est pas moins vrai qu'il se passe quelque chose de grave dans l'empire du tsar. Nous avons beau nous dire en ouvrant les feuilles du matin qu'il faut prendre et laisser de tout ce qui nous est mandé de là-bas, nous vivons dans l'angoisse pour les alliés à qui M. Rouvier a soigneusement affirmé, l'autre jour, notre fidélité."

Aussi tout bon Français qui a l'occasion de rencontrer une personne amant de Saint-Petersbourg ou d'une quelconque autre ville de la Russie s'empresse de lui poser cette question :

— Eh bien, cela va mal chez vous ?

Hâtons-nous de le constater : jusqu'à présent, la réponse a toujours été rassurante.

Un industriel qui revenait de visiter une usine qu'il possédait en Pologne nous affirmait qu'à quelques jours, que les troubles en cette région, si éprouvés d'après les nouvelles de source allemande ou anglaise, sont loin d'avoir revêtu le caractère terrifiant que celles-ci leur prêtent.

Une dame qui a quitté la capitale dernière Saint-Petersbourg nous disait :

— La capitale de la Russie est tranquille. Le seul signe auquel les habitants peuvent s'apercevoir que nous ne vivons pas dans un temps normal, c'est l'audace des mendiants qui ne demandent pas, mais exigent.

Un écrivain, qui vient d'accomplir à Saint-Petersbourg une mission scientifique, nous parlait à peu près dans le même sens. Nous lui avons demandé :

— Mais si les manifestations révolutionnaires sont moins graves qu'on nous l'écrit, peut-on en dire autant de la situation politique ? L'empire n'est-il pas sérieusement menacé ?

Qu'en pense-t-on à la cour et dans le monde politique ?

Notre interlocuteur, qui a fréquenté la haute société russe pendant un séjour de plusieurs mois, et qui a observé et écouté avec la finesse qui lui donne sa haute culture, nous a répondu :

— La Russie paraît être vraiment, à certains points de vue, dans une situation analogue à celle où se trouvait la France à la veille de la Révolution.

La haute société et la bourgeoisie menent leur existence habituelle. Les théâtres ne chôment pas, les fêtes mondaines n'ont guère diminué en nombre ni en éclat, et il est peu de signes extérieurs, sauf dans les mouvements d'effervescence, auxquels on puisse s'apercevoir de la réalité. Mais les hommes politiques avisés qu'on interroge vous confient tout bas leurs inquiétudes. M. Witte est débordé.

M. Dournovo a perdu tout espoir, et le général Trépoff n'est pas bien sûr qu'avec pleins pouvoirs et par l'emploi des moyens les plus énergiques, il enrayerait le mouvement révolutionnaire très réel.

— Et le tsar ? sait-on ce qu'il pense ? connaît-on ses plans ?

— Le tsar ? Écoutez l'anecdote qui se raconte dans les salons diplomatiques et dont une personne digne de foi garantit l'authenticité : vous serez édifié.

Il y avait, il y a quelques jours, une manifestation d'admirateurs comme tous les grands favoris de la cour, s'ouvrait récemment à son fils du soul qui lui donne l'état des choses.

Il me semble, lui dit-elle, que vous ne prenez pas toutes les mesures qu'il faudrait pour assurer le salut de la dynastie et le maintien des institutions de la Russie. Etiez-vous suffisamment renseigné par vos principaux conseillers ? Que vous proposiez les ministres que vous s'entretenaient avec Votre Majesté des dangers qui menaient l'empire ? Etiez-vous d'accord avec eux ou régniez-vous sans eux ?

Le tsar fut un moment sans répondre. Il paraissait être accablé. Enfin il se releva et dit à sa mère :

— Qu'il travaillait, tellement chaque jour avec les ministres et que des entretiens qu'il avait avec eux entraîneraient des résolutions qui sauveraient la Russie.

Comme l'impératrice douairière restait sceptique et anxieuse, il lui offrit d'assister le jour même à la réception des ministres dans le cabinet impérial.

Maria-Fedorovna accepta. Cachée derrière une tapisserie, elle vit son fils recevoir tout à tour M. Witte, M. Dournovo, le comte Lamsky, le général Trépoff et plusieurs hauts fonctionnaires et dignitaires, et elle l'entendit approuver les propositions et les conseils de chacun de ceux qui se présentaient, alors que tous ces avis étaient en contradiction formelle les uns avec les autres.

L'audience terminée, le tsar se précipita vers l'endroit où se tenait sa mère, leva la portière qui la dissimulait et d'un air satisfait, lui cria :

— Tu vois, tu vois, tu vois, tout va bien !

Pour toute réponse, l'infortunée sœur d'Alexandre III se mit à sangloter et fondit en larmes.

— L'empereur, conclut mon interlocuteur, est la bonté même. Mais s'il veut le bonheur de son peuple au même temps que le salut de la monarchie russe, il est, comme Louis XVI, trop irresolu pour prendre les décisions nécessaires pour les obtenir.

Il va des réformistes aux réactionnaires et inversement, tantôt abandonné à ceux-ci le comte Witte, qu'il est peu populaire, parce que trop ami de la haute finance et des juifs, tantôt s'en remet à l'homme dont l'énergie est cédée, pour réprimer les excès tout en accordant les réformes réclamées par les "intellectuels". Il

regrette parfois M. Ignatieff, chef des ultra-conservateurs dont il s'est séparé brutalement, et parfois prend une mesure libérale qui décourage les partisans de l'absolutisme.

Dans ces conditions, sans perdre tout espoir de voir la Russie se reformer pacifiquement en poursuivant la voie dans laquelle le tsar l'a fait si heureusement entrer avec l'établissement de la Douma et quelques autres mesures libérales, on peut craindre que le généralissime qui devrait présider, pour l'avantage de son peuple, à l'exécution de la grande œuvre entreprise, n'en soit empêché.

Aux mains de quelle réaction tyrannique tombera alors la Russie, ou bien de quels excès préparés par les meneurs internationaux ne sera-t-elle pas victime ?

Voilà des paroles sévères, trop sèches, espérons-le. Nous n'avons pas hésité à les reproduire parce que nous avons cru qu'il était utile, pour renseigner les lecteurs de "La Croix", toutes les informations qui nous parviennent de bonne foi. Nous voulons croire, malgré tout, que la crise qui atteint la Russie aura un dénouement heureux et que Dieu donnera au bon empereur, qu'animent les plus pures intentions les lumières dont il a besoin pour surmonter les difficultés qui hèsitent sa périlleuse mission.

J.-J. C.

Riga, Livonie, 11.—On rapporte en cette ville que les révolutionnaires ont tenté de s'emparer d'un train militaire portant une somme considérable d'argent que les autorités envoyaient à Saint-Petersbourg à Libau.

Informés à l'avance du passage du train, les révolutionnaires se sont réunis à Hazeput, ont brûlé deux ponts et détruit la voie sur une bonne distance.

Deux compagnies d'infanterie qui escortaient le train, ont été rejointes par un détachement de dragons et toute cette force a marché contre les révolutionnaires qui ont été défaits et dispersés. Les révolutionnaires ont eu 65 hommes tués et 100 blessés.

DANS LES PROVINCES DE LA BALTIQUE

Londres, 11.—Le correspondant du "Telegraph" à Saint-Petersbourg, dit que les révolutionnaires des provinces baltiques ont nommé des juges dans les districts ruraux. Ils ont chassé le clergé de la plupart des paroisses. Il est interdit aux prêtres qui ont été maintenus dans leurs fonctions, de parler dans leurs sermons, du jugement dernier, que les révolutionnaires qualifient d'idiot comédien.

Les chaires sont souvent occupées par les socialistes qui y font des discours en faveur de leurs idées. Ils font également des mariages pendant lesquels ils prononcent des discours politiques au lieu de sermons. Le théisme est la religion dominante dans les provinces baltiques.

UN AUTRE SOULEVEMENT SE PREPARE

St-Petersbourg, 11.—Le "Novoye Vremya" dit que le comte Witte, en recevant hier les délégués conduits par le maire de Moscou, leur a déclaré catégoriquement que le gouvernement n'outrepasserait en aucune façon les prescriptions du manifeste impérial au sujet de la transformation de l'assemblée nationale en assemblée constituante.

Le comte aurait également affirmé que le tsar n'a pas abdiqué son pouvoir autocratique, et qu'il pourrait encore, par un autre manifeste, abolir les droits qu'il vient d'accorder au peuple.

Le gouvernement compte beaucoup sur l'armée de Mandchourie pour le rétablissement de l'ordre en Russie. Il n'y a que les réservistes qui soient mécontents, le reste de l'armée est resté loyal.

Les démonstrations de deuil projetées pour le 2 janvier, anniversaire du "dimanche rouge", comportent la proclamation d'une grève générale de deux jours, à commencer du 21 à midi.

Les terroristes de St-Petersbourg cherchent à provoquer des scènes comme celles qui se sont produites à Moscou ces jours derniers. Ils parlent d'élever partout des barricades.

Le "Slovo" dit que la situation dans le Caucase est beaucoup plus sérieuse qu'on ne veut le déclarer au public. Les troupes devront reconquérir tous les districts du sud des montagnes.

ASSASSINE

Irkoutsk, Sibirie, 11.—Le préfet de police Dragomiroff a été assassiné. Le meurtrier s'est échappé.

BIBLIOGRAPHIE

JERUSALEM, Rome, Athènes, Constantinople, Damas, Le Caire

Le XVe Pèlerinage organisé par le patronage de saint Louis, partira pour Jérusalem le 15 mars 1906 et rentrera le 25 avril.

Les Pèlerins auront, comme en 1901, le bonheur de prendre part aux exercices religieux de la Semaine Sainte à Jérusalem.—Le Jeudi-Saint ils se rendront au Cénacle.—Le Vendredi-Saint, au Calvaire.—Le jour de Pâques, ils participeront aux cérémonies impériales de Saint-Sépulchre. Leur but sera, non seulement d'aller prier pour eux-mêmes et pour leurs familles, mais aussi pour l'Eglise.

L'itinéraire comprendra "tous les Lieux-Saints" de Palestine.—En plus on visitera, en allant, "Naples", "Constantinople", "Athènes", "Eyrourh et Damas".

Au retour, le navire aura un arrêt en Égypte pour permettre d'aller au "Caire". Un certain nombre de Pèlerins pourront aussi aller à "Rome" et "embarquer à Naples".

Demandez le programme détaillé à M. l'abbé Potard, secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25 rue Humboldt, Paris, XIVe.

On joue un drame assommant. Un ami de l'auteur bat des mains quand même.

Son voisin, qui sommeille doucement, entrouvre un oeil, et d'un ton persuasif :

— Monsieur, je vous en prie... Pas si fort. Je vous laisse applaudir, laissez-les dormir !

Abus des décorations.

— Vous voulez être décoré ; à quel titre ?

— C'est parce que je n'ai pas le ruban, tout le monde croit que j'ai subi une condamnation infamante.

A LEVIS

Les finances municipales.—Une demande à la législature

Le président du comité de finance à Lévis, M. le conseiller Fortin, a soumis l'état suivant au sujet des finances municipales :

Récentes : — Balance en caisse au 1er janvier 1905, \$3,573.96 ; Taxes perçues, \$20,004.45 ; Licences, \$3,608 ; Marchés quais et barrières, \$3,031.97 ; Intérêts et loyers, \$775.40 ; Divers, \$1,458.40 ; Dette flottante, \$5,000.00 ; Intérêt sur taxes, \$429.88 ; Aqueque, \$146,953.87.

Dépenses : — Payé sur dette consolidée, \$3,045.21 ; Dette flottante, \$5,000.00 ; Intérêt sur dette consolidée, \$12,899.59 ; Intérêt sur dette flottante, \$259.06 ; Police et feu, \$7,901.15 ; Voirie et éclairage, \$8,481.29 ; Santé, \$83.50 ; Halles, Marchés, et quai, \$47.60 ; Hôtel de ville et dépendances, \$325.12 ; Administration, \$4,403.02 ; Assurances, \$537.53 ; Dépenses légers, \$337.33 ; Cours, prisons réformatrices, \$1,163.75 ; Lévis County Railway, billet, \$770 ; Remboursement, \$200 ; Récapitulation non comprises les dépenses de l'aqueduc, \$51,163.75.

Récapitulation non comprises les dépenses de l'aqueduc : Recettes, \$51,901.95 ; Dépenses, \$45,622.45.

Balance en caisse au 31 décembre 1905, \$6,279.60.

Le procureur de la ville de Lévis, a attiré l'attention du conseil sur deux avis publiés dans les journaux relatifs à une demande à la Législature de la part de la corporation du conseil du comté de Lévis, ayant pour effet d'inclure le comté de Lotbinière et la ville de Lévis, parmi les municipalités chargées de l'entretien du Pont Garneau, situé sur la Rivière Chaudière, dans le comté de Lévis et une autre de la part de John Forman et autres adjudicataires à la vente par le Sheriff du Cemin de fer du Comté de Lévis, pour obtenir un Acte d'incorporation les autorisant à acquérir, posséder, contrôler et exploiter le chemin de fer du comté de Lévis ; à prolonger le dit chemin de fer dans les comtés de Lévis, Dorchester et Beauce et pour d'autres fins.

La lettre du procureur renferme en même temps un état des recettes et dépenses du Pont Garneau, et il ajoute qu'il importe que la corporation surveille ses intérêts en rapport avec ses avis.

Le conseil a décidé de faire tout en son pouvoir pour empêcher cette législation qui léserait ses intérêts et le greffer a été chargé d'informer le conseil de comté de l'opposition de la corporation.

Les catholiques aux Etats-Unis

Milwaukee, Wis., 10.—D'après le "Catholic Directory" publié en cette ville, la population est de 12,651,944, soit une augmentation de 189,151 sur l'année précédente. Le clergé régulier et séculier comprend 14,481 prêtres, soit 627 de plus que l'an dernier.

Il y a aux Etats-Unis un délégué papal, un cardinal, 14 archevêques, 90 évêques et 3,605 prêtres réguliers, appartenant à divers ordres religieux.

Le nombre total des églises catholiques est de 11,814, soit 427 de plus que l'an dernier. Il y a 86 séminaires.

Le nombre des enfants fréquentant les écoles paroissiales catholiques est de 1,066,207, soit 35,000 de plus que l'an dernier. Dans les orphelinats catholiques, il y a 1,229,068 enfants.

Il y a 869 institutions de haute éducation et 907 institutions de charité.

Le Japon et la France

Tokio, 11.—Une campagne de presse a commencé dans le but de rendre plus étroites les relations d'amitié entre le Japon et la France.

C'est ainsi que M. Tokeguchi, membre éminent du parlement, dit dans un article que la France a des raisons de craindre l'influence allemande dans la Chine méridionale. Non satisfaits du Chantoung, l'Allemagne a tenté récemment d'envoyer des navires de guerre à Tientsin sous son influence, mais le gouvernement chinois refusa d'accéder à ses demandes grâce à la protestation conjointe de l'Angleterre, et du Japon. D'autre part, l'ambition de l'Allemagne d'établir sa suprématie dans la Chine méridionale n'est que trop visible. Elle a aussi essayé de se rendre maîtresse de l'Océan Pacifique en cherchant à faire des îles Carolines une base navale. Enfin, elle a acheté l'île de Java au gouvernement hollandais. Si son plan était réalisé, aucune flotte française ne pourrait pénétrer dans le Pacifique en temps de guerre.

M. Tokeguchi dit ensuite que la France, à cause de ses échecs diplomatiques, a perdu beaucoup de son influence en Orient. L'Allemagne, au contraire, en a gagné. Si la France veut faire de ses possessions de la Chine méridionale une seconde Inde, elle doit s'unir à l'Angleterre et au Japon et faire face à la politique brutale de l'Allemagne, surtout en ce moment critique.

Le temps vient à bout de tout, mais comme la "Sirop Anti-Consomption" de Bickler lui résiste depuis un nombre d'années ; il est maintenant passé au rang des principales médecines dans les traitements des maux de gorge et des pneumonies. Ce sirop adoucit, vaincra la toux la plus obstinée, en enlevant toute irritation, et rendra les organes affectés, à leur état normal. Son emploi prouvera sa valeur.

Essayez-le et vous en serez convaincu.

L'abus des décorations.

— Vous voulez être décoré ; à quel titre ?

— C'est parce que je n'ai pas le ruban, tout le monde croit que j'ai subi une condamnation infamante.

"Revue Canadienne"

Livraison de janvier 1906

Beau sommaire que celui de notre Revue Canadienne. Il s'ouvre par le commencement d'une intéressante étude sur les Tulleries, palais dont la destinée étrange fut de naître d'un meurtre et de finir par un incendie.

L'auteur suit la construction de règne en règne, et nous conduit dans ce numéro jusqu'à la fin de celui de Louis XIV. Une belle grande de ce palais telle qu'elle est par son premier architecte, sert de frontispice à la revue.

"Offices Domestiques" tel est le titre d'un article où l'on prend à partie le P. Joseph Burroughs, S. J., qui, dans les Etudes, semble plaider l'abolition de certains offices de l'Eglise. L'auteur fait voir le danger qu'il y aurait à toucher à ces institutions. Il éprouve le besoin de s'attacher à l'usage des anciens : "Quia non movetur." Nous citons : "Au milieu de nos sociétés emportées dans un perpétuel devenir, et si vite transformées, l'Eglise représente une grande force de conservation. On trouve que sa liturgie, ses cérémonies, les vêtements de ses ministres, sa musique, etc., ont du cachet et se détachent avec grandeur sur le fond faubourgeois de la société. On en fait honneur à son génie créateur, et parfois on a raison. Mais parfois aussi, il n'y a là qu'un effet de contraste et qui s'explique plutôt par une puissance d'inertie, l'Eglise ayant été seule à retenir les choses d'autrefois. Le jour où elle se mettra au pas des autres corps une belle source de poésie sera tarie."

La "Bibliographie Canadienne" de M. l'abbé Elie J. Auclair, passe en revue tous les ouvrages canadiens parus récemment.

La "Nécrologie" dit un dernier adieu aux hommes remarquables que l'année dernière a vus disparaître de notre scène l'honorable Pierre Garneau et le R. P. Strubbe, dont nous donnons d'excellents portraits, ainsi que l'hon. Gédéon Oulmet.

Nous avons aussi dans ce numéro, la fin de l'intéressant roman : Le nez de Cléopâtre. Ceux qui ont lu les deux premières parties ont dû attendre avec impatience le dénouement qui, ne se termine pas comme d'ordinaire par un mariage mais par une belle et bonne conclusion.

Un nouveau poète nous arrive de Québec, d'où la revue recruta le plus grand nombre de ses collaborateurs : Mlle Rose Monge, nous donne deux charmantes pièces artistiquement encadrées "Cœur de Mère" et "Le Rayon" dans lesquelles l'on sent toute la délicatesse du cœur féminin.

"Quelques Traits de la Mentalité Japonaise" est un article très curieux sur l'état d'âme des Nippons. Il est étonnant de voir l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur nation, depuis la dernière guerre.

Sous le titre de "La Banane" l'auteur nous transporte dans l'Amérique Centrale, d'où nous vient ce fruit, inconnu dans le Nord il y a trente ans et que l'on voit partout maintenant et en toute saison. Sa culture et l'extraordinaire résultat qu'elle donne nous étaient encore inconnus : la Revue Canadienne comble cette lacune.

"François Fabi" est un emprunt fait à la très intéressante revue le "Mois Littéraire et Pittoresque." Cet emprunt nous fait connaître un poète peu connu au Canada, et qui cependant mériterait de l'être.

Le numéro de janvier, comme à l'ordinaire se termine par la très intéressante chronique de l'honorable Y. Thomas Chagnon.

FUNERAILLES IMPOSANTES

Vendredi ont eu lieu au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis, les funérailles de Mme Vve Jean Audette, née Flore Fraser.

Un nombre considérable de citoyens faisaient partie du cortège. On remarquait entre autres : Hon. N. Garneau, M. J. G. Couture, C. A. Lefebvre, J. E. Taschereau, P. Malouin, Jules Garneau, D. Rinfret, E. Rouillard, Misail Thibault, Ernest H. Lefebvre, J. J. McCone, S. Lesage, C. O. Simard, L. G. Desjardins, A. M. Taché, B. Laliberté, P. B. Casgrain, Cyr Duquet, P. Petitclerc, N. Lavoie, G. Bédard, L. S. Bacon, E. Laliberté, L. Boulanger, Cyr Tessier, G. A. Lefebvre, Arthur Gingras, A. A. Gauthier, Jos. Gingras, P. X. Bernier, Dr. Rousseau, Aurélien Dion, C. A. Lefebvre, A. E. Vallend, Alphonse Gagnon.

Le deuil était conduit par M. Rodolphe Audet, fils de la défunte, et M. Rodolphe et Gustave Audet, M. Philippe Pouliot de Fraserville, son cousin et son gendre, M. Boulanger.

L'Eglise, pour la circonstance, avait revêtu ses ornements de deuil les plus beaux et pendant le service, M. Gustave Gagnon présidait à l'orgue. La messe des morts harmonisée a été chantée.

M. le curé Faguy a fait la levée du corps.

Le service a été chanté par M. l'abbé Fraser, curé de Ste-Marie de la Beauce, qui a aussi présidé à l'absoute. Il était assisté de MM. les abbés Ladramme et G. R. Masé.

On remarquait au choeur un grand nombre de prêtres, entre autres : Mgr Marois, Mgr Mathieu, MM. les abbés Faucher, Dupuis et F. X. Casgrain.

Un nombre considérable de personnes sont allées reconduire la dépouille mortelle au cimetière Belmont.

L'événement "présente" la famille en deuil ses plus vives sympathies.

Le pape Gapone à Monte-Carlo

A l'heure où la révolution russe entre dans une phase particulièrement grave, on est le meneur qui la déchaîne sanglant ? On est le fameux Gapone ? 22 janvier 1905, guida vers le palais du tsar la première révolte du peuple et provoqua ainsi le premier conflit sanglant ? On est le fameux Gapone ?

A l'heure où la révolution russe entre dans une phase particulièrement grave, on est le meneur qui la déchaîne sanglant ? On est le fameux Gapone ? 22 janvier 1905, guida vers le palais du tsar la première révolte du peuple et provoqua ainsi le premier conflit sanglant ? On est le fameux Gapone ?

Calino se promène sur le boulevard avec un ami : il voit soudain ce dernier faire une affreuse grimace.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-il.

— Je viens de mettre mon cigare dans ma bouche du côté où il est allumé. Fouché ! C'est horrible.

Calino, avec intérêt :

— Surtout quand on ne s'y attend pas !

— Pour lors, vous croyez que le scrutin de liste est préférable, patron ?

— Pour sûr ! Il y a bien plus de candidats pour payer à boire.

— Pour lors, vous croyez que le scrutin de liste est préférable, patron ?

— Pour sûr ! Il y a bien plus de candidats pour payer à boire.

— Pour lors, vous croyez que le scrutin de liste est préférable, patron ?

— Pour sûr ! Il y a bien plus de candidats pour payer à boire.

— Pour lors, vous croyez que le scrutin de liste est préférable, patron ?

— Pour sûr ! Il y a bien plus de candidats pour payer à boire.

— Pour lors, vous croyez que le scrutin de liste est préférable, patron ?

— Pour sûr ! Il y a bien plus de candidats pour payer à boire.

— Pour lors, vous croyez que le scrutin de liste est préférable, patron ?

— Pour sûr ! Il y a bien plus de candidats pour payer à boire.

Che nos compatriotes des Etats-Unis

CANADIENNE, CENSURENAIRE A OXFORD

Oxford, 12.—Mme Catherine Senay, née Allard, âgée de 104 ans a été frappée de paralysie hier, chez son fils où elle demeure.

Mme Senay a fêté ses 104 ans le jour du "Thanksgiving". Elle est native de Ste-Marie Canada et dans son jeune âge était élève au séminaire de Chambly. Elle a épousé Louis Senay à Chambly en 1828 et de leur union naquirent douze enfants dont cinq vivent encore aujourd'hui.

En 1899, M. Senay est mort et Mme Senay est restée pendant six ans encore à Chambly alors qu'elle a décidé de venir aux Etats-Unis dans l'espoir d'améliorer sa situation.

Après quelques années passées à Webster, elle a déménagé à Oxford, depuis trois ans, Mme Senay était aveugle. Il y a une couple de mois, Mme Senay a joui de la vue pendant quelques jours. Elle a fait des compliments à sa fille Rose de ce qu'elle faisait du pain aussi blanc, mais elle a perdu la vue peu de temps après et n'en jouit pas présentement. La centenaire ne paraît pas âgée de plus de 80 ans, son visage est gras et on n'y trouve pas les rides du vieil âge. Le médecin qui lui donne ses soins dit qu'il a moins de complications la malade peut vivre pendant plusieurs jours encore.

EN PRISONNIER SE PEND DANS SA CELLULE

Sprinfild, 12.—Alfred Rousseau, de Holyoke, s'est pendu dans sa cellule à la prison du comté de Hampton. Il avait été condamné à trois mois de prison pour ivresse en juillet dernier, et après avoir purgé cette sentence, on lui en donna une autre pour n'avoir pas accompli la promesse qu'il avait faite lorsqu'il avait été gracié pendant une incarcération antérieure à la Réforme de Concord. Il lui restait encore environ 400 jours à passer en prison.

Il s'est servi de son drap de lit pour mettre son sinistre projet à exécution.

ACCIDENT FATAL

Waltham, Mass., 12.—Il est arrivé un accident fatal à l'un de nos braves Franco-Américains, M. Clarence F. Leblanc, âgé de 26 ans, père de deux enfants en bas âge, et chef ranger de la cour locale des Forestiers d'Amérique.

M. Leblanc était au service de la compagnie du gaz de Boston. Après avoir travaillé pendant tout l'avant-midi dans un sous-sol où une fuite s'était produite et d'où lui et ses compagnons devaient sortir de temps à autre pour aller respirer l'air pur, midi sonna.

Quelques minutes après, M. Leblanc constata qu'il avait oublié son gilet. Il retourna donc dans le sous-sol, et au bout de quelques instants, l'un de ses compagnons ne le voyant pas revenir, soupçonna quelque chose d'anormal et partit à sa recherche. A la quatrième ou cinquième marche, il aperçut M. Leblanc qui revenait vers la porte, mais tout à coup il tomba à la renverse, complètement asphyxié par le gaz. On se hâta de transporter l'infortuné à l'hôpital, mais il était trop tard.

Le corps a été transporté au domicile du défunt et les funérailles ont eu lieu à l'église paroissiale.

PLUSIEURS VICTIMES DU TRAIN

Turners Falls, Mass., 12.—Dix jeunes gens et jeunes filles qui glissaient en bas d'une côte à pic, hier soir sur un train double, ont été renversés et deux ont été fatalement blessés.

Nouvelles de Montréal

Montréal, 13.—Un incendie qui s'est déclaré hier soir, dans l'hôtel Windsor, a causé des dommages qui se chiffrent à environ deux cents mille dollars.

Le feu s'est déclaré vers 6.30 hrs dans la cuisine et s'est propagé rapidement en se communiquant à la salle à dîner et aux appartements voisins.

Le personnel de l'hôtel dirigé par M. W. S. Weldon, le gérant, a travaillé énergiquement pour contrôler l'élément destructeur, mais sans succès. Au cours de ce travail, M. Weldon a été gravement blessé par une pièce de bois qui lui a tombé sur la tête. On l'a relevé sans connaissance et on l'a transporté à sa résidence, et ce matin vers 11 heures on a annoncé que bien qu'il soit gravement blessé, on ne le considère pas en danger.

Un cuisinier a été aussi blessé. Toute la brigade du feu a été appelée sur le théâtre de l'incendie, et ce n'est qu'après un travail opiniâtre de deux heures que les pompiers ont pu se rendre maîtres des flammes. Le feu est resté confiné à cette partie de l'édifice qui était occupée par la cuisine, la salle à dîner, les salons, le restaurant. Les appartements voisins et des étages inférieurs ont été considérablement endommagés par l'eau et la fumée. Mais toute la partie principale de l'édifice où se trouvaient la plupart des pensionnaires a été sauvée de la destruction, grâce aux murs à l'épreuve du feu, qui ont empêché les flammes de se propager de ce côté.

On estime les pertes de \$200,00 à \$250,000. Elles sont partiellement couvertes par les assurances.

Il y avait environ 300 pensionnaires dans l'hôtel, et ils sont maintenant obligés d'aller se réfugier ailleurs. Mais que le Windsor sera fermé pendant quelque temps afin de reconstruire la partie qui vient d'être détruite.

Tout l'édifice est assuré pour \$700,000.

Montréal, 13.—Une petite scène comico-tragique a jeté une nouvelle note de sensation à l'Hôtel-de-Ville hier. L'échevin Laporte, le futur leader du conseil, a eu une discussion avec M. Robertson, président du comité du feu qu'il apostrophait en des termes peu parlementaires.

Jamais, depuis deux ans, le comité a été aussi mal administré et il est temps d'en finir, dit-il.

M. Robertson ayant voulu rétorquer M. Laporte lui souffla en tremolo le joli nom de "Backguard".

Montréal, 13.—Mlle Céline Ledue, âgée de 35 ans, a été grièvement brûlée vive, hier soir, à la suite d'une explosion de lampe.

Montréal, 13.—L'incendie de l'hôtel Windsor ajoute un certain intérêt à l'incorporation d'une compagnie dont l'objet est de construire et d'exploiter un hôtel à Montréal.

Les membres de la compagnie sont MM. David Russell Wilson Smith, S. A. Finley, N. E. Mitchell et C. E. Dobbin.

Le capital de la nouvelle compagnie est de \$500,000 et la raison sociale "Dominion Land Coy".

La charte donne à la compagnie le privilège de construire et d'exploiter un hôtel.

Montréal, 15.—Hier matin, au No. 253, rue Panet, une fille âgée de 17 ans, Lilly Brisebois, a été grièvement blessée d'un coup de fusil, par son beau-frère Arthur Aubin, chez qui elle demeurait. Aubin ayant déchargé son arme une carabine qu'il croyait pas chargée, pressa, accidentellement, la détente et la jeune fille reçut dans l'aîne gauche une balle calibre 12. Elle a subi une opération, hier soir, à l'Hôtel-Dieu. Son état est grave.

LE ROMAN D'UN HERITAGE

En 1901, décédait à Amiens, une demoiselle, Zélie-Algondode Bedu. Elle laissait pour héritiers sa sœur Rosalie, femme Demagney, et les fils de celle-ci, Georges, N. l'un ni l'autre n'ayant été retrouvés, la fortune de Mme Bedu fut attribuée à des cousins, MM. Wamnet et Poiré.

L'an dernier, ces messieurs étaient informés par un généalogiste, M. Millet, que Georges Demagney était retrouvé. Il arrivait, disait-il, de la Martinique. Sans perdre de temps, il assigna en restitution d'héritage MM. Wamnet et Poiré qui ripostèrent par une plainte au Parquet. M. le juge Ber, chargé de l'instruction, interrogea Georges, celui-ci lui fournit des lettres de Londres, des papiers, l'acte de décès de sa mère, enterrée à Créteil le 8 septembre 1904. Le juge le remit en liberté.

Les héritiers ne se tinrent pas pour battus et insistèrent tellement que ces jours derniers le juge consentit à opérer une perquisition chez Georges Demagney, à Créteil. Au milieu de papiers brûlés, en grande partie, M. Camille Legrand, expert, découvrit des fragments de brouillons de lettres, prétendant expédiées de Londres, que le jeune homme avait montrées au juge. Il trouva aussi un cahier volé à la poste et qui avait servi à timbrer ces lettres.

Le prétendu héritier eut alors alors qu'il se nommait réellement Louis Hayez. Ayant appris l'histoire de la succession Bedu, il avait résolu de se l'approprier. Il s'était rendu à la mairie de Créteil, où, disant arriver de la Martinique, il avait fait reconstituer au nom de Demagney ses papiers perdus, dit-il, au cours de la catastrophe. Sa mère étant morte, il l'avait déclarée à l'état civil sous le nom de veuve Demagney, née Bedu, et se croyant suffisamment armé, il s'était présenté pour se faire délivrer l'héritage.

Louis Hayez comparaita prochainement devant la Cour d'assises de la Seine.

MM. Wamnet et Poiré se porteront parties civiles par l'organe de M. Frédéric Allain.

A LA LEGISLATURE.—M. Arthur St-Jacques, huissier de la Verge Noire a été informé que Lady Laurier et sa suite assisteront à l'ouverture de la législature.

Nouvelles religieuses

Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec ont été nommés : M. l'abbé Eug. Maurais, vicaire à St-Joseph de Lévis ; M. l'abbé Jules Remillard, vicaire à Portneuf ; M. l'abbé Edmond Paré, vicaire à St-Alphonse de Thetford.

—Comme les années précédentes, nous donnons les statistiques suivantes, que l'on trouvera assurément très intéressantes :

PERSONNEL DE L'HOSPICE DES SOEURS DE LA CHARITE

Québec, 1er janvier 1906.

2 aumôniers, 5 prêtres malades, 283 sœurs professes, 100 novices, 111 vieillards, 190 infirmes, 190 orphelins, 290 orphelins, 158 garçons pensionnaires, 31 garçons demi-pensionnaires, 17 employés et serviteurs. Total des internes : 1106 ; 182 enfants à la Salle d'Asile, 1433 élèves externes. Total des externes : 1635. Grand total : 2741.

Missions et Succursales (36) ; 3 aumôniers, 6 prêtres malades, 443 sœurs professes, 390 vieillards ou infirmes, 332 orphelins et orphelins, 3,662 élèves pensionnaires ou externes, 1,317 aliénés ou idiots. Total des sœurs professes 729, total des sœurs novices 190, total des vieillards ou infirmes 501, total des enfants 6,314 dont orphelins 1,328.

Personnel de l'Hospice de St-Joseph de la Délivrance, 1er janvier 1906. 1 aumônier, 4 prêtres malades, 44 sœurs professes dont 16 sœurs professes auxiliaires, 10 institutrices laïques, 2 dames pensionnaires, 42 vieillards, 74 vieillards infirmes, 344 garçons, 124 filles, 12 employés et serviteurs. Total : 673.

L'argile et le choléra

Un Journal scientifique rapporte qu'un médecin allemand, M.J. Stumpf, de Würzburg, emploie, depuis cinq ans, l'argile dans les cas de diarrhée cholériforme, et déclare avoir obtenu de ce singulier remède les meilleurs effets.

L'argile qu'il utilise est la blanche, qu'il pulvérise et qu'il donne, dans de l'eau, en une dose unique mais massive : 70 ou 100 grammes pour l'adulte, 30 grammes pour les enfants et 10 ou 15 grammes pour les nourissons. L'adulte avala sa dose en vingt ou trente minutes, délayée dans un demi-litre d'eau ; on agit souvent le mélange, pour que l'argile ne reste pas au fond du verre. L'effet de l'argile est presque instantané : les symptômes s'apaisent et le malade ressent un grand bien-être.

Point important : pour administrer utilement l'argile, il faut que le tube digestif soit vide et que le malade ne prenne aucune nourriture ni aucune boisson alcoolique pendant vingt-quatre heures après avoir avalé l'argile. Celle-ci agit en étouffant, pour ainsi dire, les bactéries de l'intestin et en les empêchant de se multiplier et de multiplier ainsi leurs toxines. Cette explication ne suffit peut-être pas à rendre compte de la rapidité avec laquelle les symptômes de la diarrhée cholériforme s'évanouissent après l'ingestion du remède. Mais l'essentiel est que le remède agisse. Et il agit, à ce qu'on assure.

LES RECHERCHES A RIGAUD

Rigaud, 11.—On n'a pas encore retrouvé les auteurs de la violation de sépulture, commise ici la semaine dernière, malgré les actives recherches de plusieurs citoyens. On croit bien que les trois cadavres ont été enlevés du charnier par ou pour des étudiants, et qu'ils sont destinés à la dissection.

Un jeune étudiant dont les parents ont une maison d'été près de Rigaud, a été vu dans les environs, peu après que le crime ait été commis, et il est possible que les soupçons se portent sur lui.

Aujourd'hui, les recherches sont reprises avec plus d'activité que jamais. Ce n'est pas la première fois que le charnier de Rigaud est violé. Il y a 22 ans, plusieurs cadavres furent enlevés des bûches, où ils se trouvaient, traînés dans le cimetière et enterrés. L'influence de deux médecins, les cadavres furent retrouvés, au bout de peu de temps, mais les familles dépensèrent \$160 pour arriver à ce résultat.

JUGEMENT IMPORTANT

Pour s'être servi de dynamite

L'hon. juge Chauveau a rendu un jugement important samedi dernier, à la Cour de Montréal.

Cinq individus étaient accusés d'avoir causé des dommages en octobre dernier, dans la rivière Métapédia, en bas de Causapal, en tuant le saumon au moyen de la dynamite.

Sept des inculpés dans ce procès ont été condamnés par l'honorable juge à 12 heures d'emprisonnement et en plus à \$20 d'amende et les frais ; à défaut par eux de payer ce montant ils feront deux mois de prison additionnelle.

Le monsieur au service duquel ces pêcheurs étaient employés, s'est vu forcé de payer \$40 d'amendes et les frais afin de s'éviter trois mois de prison.

Comme ces pêcheurs n'avaient aucun moyen de faire ces déboursés, leur patron a dû tout payer, ce qui se monte à plusieurs centaines de piastres.

La rivière Métapédia est une des plus belles de toute la région. Des amateurs en ont loué le droit de pêche.

La liberté religieuse au Maroc

Rome, 12.—Le Vatican a renoncé pour le moment à demander à la conférence internationale que la liberté religieuse soit appliquée au Maroc. Le gouvernement pontifical craint, en effet, de ce qui est arrivé à la conférence de Madrid en 1880, où une proposition semblable a été repoussée sous prétexte qu'elle ne faisait pas partie du programme de la conférence. Si une opportunité venait à se présenter à Alger, la proposition du Vatican serait probablement introduite par le délégué espagnol, don Pomarado Jostino de Cologan, ministre d'Espagne à Washington.

Echos télégraphiques

New-York, 11.—Une dépêche de Londres annonce la mort de William Cunard, fils de Samuel Cunard, l'un des fondateurs de la ligne Cunard. Il était âgé de 81 ans.

Winnipeg, 11.—Une dépêche de Londres annonce la mort de M. George Lawrence, député de Killarney, secondé par le Dr H. E. Hicks, de Lansdowne.

Toronto, 11.—Vingt ouvriers employés à la construction de l'édifice de la Traders Bank, des rues Yonge et Colborne, se sont mis en grève ce matin parce que le gérant Whitton n'a pas voulu congédier quelques employés qui n'appartenaient pas à l'union.

Dublin, 11.—Pour la première fois depuis Parnell, les prochaines élections en Irlande vont avoir lieu pour la plupart sans opposition. Il y a bien quelques divergences d'opinions entre les nationalistes sur des questions de détails, mais non sur les principes.

Deux sièges dans la ville de Dublin sont contestés par les unionistes, mais ceux-ci ont peu de chance. Les unionistes vont prendre le siège dans le sud du comté de Dublin. Mais à part cela les candidats nationalistes dans les provinces de Lewister, Munster et Connaught, n'ont pas d'adversaires.

Berlin, 11.—On annonce qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle annonçant que la Compagnie Krupp et Cie, la maison française Schneider et Cie, du Creusot, étaient entrées en négociations pour se partager la commande de canons faite par le sultan du Maroc.

Napane, Ont., 11.—Mme Urial Sills qui demeure à environ 5 miles de cette ville, a été brûlée à mort, hier soir, par l'explosion d'une lampe à pétrole. La malheureuse a été grièvement brûlée, ses chairs se détachant en lambeaux de ses mains et de sa figure. Elle est morte ce matin.

Savannah, Ga., 11.—La séance d'hier pour l'instruction de la cause de Gaynor et Greene a été consacrée entièrement à l'étude du plaidoyer spécial des accusés. Il se pourrait que l'affaire ne soit pas portée devant les jurés cette semaine.

Les avocats des prisonniers prétendent que leurs clients ont été extradés illégalement, l'accusation de conspiration n'étant pas prévue par les traités d'extradition.

Montréal, 12.—Adélaïde Lamothe, âgée de 30 ans, domiciliée No. 1618 rue St-Dominique, a été victime hier après-midi d'un fatal accident. Occupée à réparer des wagons sur la voie du C. P. R., à Outremont, il fut pris entre deux wagons et horriblement broyé. Il y aura enquête.

Ottawa, 12.—Alphonse Larocque, coupable de la mort de James Burke, a été condamné hier, à cinq ans de bagnes.

Chicago, 12.—Trois hôteliers de Chicago viennent d'être condamnés à \$17,500 conjointement de dommages intérêts en faveur de cinq enfants dont le père est devenu ivrogne, à la suite des sollicitations des dits hôteliers.

Portage-la-Prairie, 15.—Le feu a détruit hier, la résidence de M. H. A. Brazil, dont trois de ses enfants ainsi qu'une tante de sa femme, ont été brûlés à mort. On dit que le feu est l'œuvre d'une main criminelle.

St-Jean, 15.—Un sergent, J. Renaud, âgé de 24 ans, s'est fait écraser entre deux wagons dans la cour du C. P. R., hier, à 8 heures.

Tokio, 13.—Le général Oku, qui commandait l'armée de gauche pendant la campagne de Mandchourie, a fait hier, une entrée triomphale dans la capitale. Le général et son état-major ont été amenés au palais dans des voitures des défilés militaires. La population, qui s'était portée sur son passage, a fait une ovation enthousiaste au vainqueur de Port Arthur.

Bordeaux, 13.—Le vapeur allemand "Fricka" capitaine Suxtoft, parti de New-York le 4 décembre, est arrivé ici. Le capitaine déclare que, le 3 janvier, son navire a été assailli par une tempête terrible pendant laquelle 129 barils de pétrole, qui se trouvaient sur le pont, ont été enlevés et que trois hommes de son équipage ont été noyés et un autre blessé.

Madrid, 13.—Le cardinal Sanchay Hervás, archevêque de Tolède, a célébré hier le mariage religieux du prince Ferdinand de Bavière avec l'infante Marie-Thérèse. La cérémonie, qui était très brillante, avait réuni, en plus les membres de la famille royale, les ministres et un grand nombre d'autres notabilités.

Jersey City, 13.—Les membres de l'Association de Progrès de Jersey City, dans une grande assemblée aujourd'hui, se sont prononcés en faveur de la substitution des hommes aux femmes comme professeurs dans les écoles publiques. En discutant cette question, Joel Stevens, un des plus hautes partisans de cette réforme, s'est prononcé en ces termes :

"Les femmes-professeurs rendent nos garçons efféminés : Quand ils sortent de classe, le premier gamin qui les menace les fait reculer. J'ai observé ces enfants dans leur conduite, et je me suis convaincu que l'influence des femmes à l'école exerçait sur eux une influence désastreuse. Les hommes devraient seuls être chargés de la formation de nos enfants. Un homme vaut dix femmes."

New-York, 13.—Mme Marguerite Hashagan, âgée de 29 ans, épouse de Henri Hashagan, qui demeure au No. 2859 de la 8e avenue, s'est suicidée, ce matin, en sautant du sixième étage de la maison où se trouve la chambre qu'elle occupe. On ne sait encore à quel attribuer cet acte de folie.

La petite fille du gardien de la maison, Anna Mathieu, se trouvait dans la cour lorsqu'elle vit tomber la pauvre femme. Elle courut aussitôt à son secours, mais elle fut épouvantée en voyant le corps inanimé, dont les membres s'étaient détachés du tronc, et elle tomba à son tour sans connaissance en poussant un cri terrible qui attira l'attention des voisins.

AU MAROC

Tous les regards sont, en ce moment, tournés vers le Maroc. Nous détachons, à ce propos, de l'intéressant ouvrage de M. Gabriel Veyre, le chapitre suivant, qui nous fait pénétrer dans l'intimité d'Abd-ul-Aziz :

LE SULTAN BICYCLISTE ET AUTOMOBILISTE

Si l'histoire doit jamais faire un grief à Mouley Abd-ul-Aziz d'angle trop aimé les sports, c'est à l'endroit qu'elle devra s'en prendre. Il n'était qu'un bon gros adolescent robuste, très grand—un mètre soixante-dix-huit de taille, un mètre quatre-vingts, peut-être—et de forte corpulence, ayant toute l'étoffe d'un colosse, sans en avoir les muscles, quand Mac Lean, ému de son innocence, de son nonchaloir, et tout imbu des théories anglaises, renouvelées, comme le jeu de l'oie, des Grecs, lui conseilla de le doter d'un peu d'énergie physique, en attendant l'autre, de faire de l'exercice.

C'était un divertissement nouveau : il séduisit Abd-ul-Aziz. On installa pour lui, dans une cour du palais, un portique avec un trapèze ; il apprit à jouer à saute-mouton, pratiqua avec toute l'énergie dont il était capable, les gymnastiques en usage dans l'armée britannique ; le tennis, le football ; fut initié par M. N. Verdon, le lieutenant de MacLean aux beautés de l'escrime au sabre, et, un beau jour, enfin enfourcha sa première bicyclette. Il y prit goût vite.

A l'époque où j'arrivai à Marrakech, il eût passé ses journées sur une bécane. La cour des Amusements avait été transformée en une piste tout à fait extraordinaire, argement d'obstacles, où nous nous livrions aux steeple-chases les plus fous, lui, Mac Lean, El Beniaby, le d'atour anglais Verdon et son frère, un ou deux autres encore.

Le sultan ayant une fois, par hasard, passé sur un matelas qui glissait, abandonné au milieu de la cour, et ayant trouvé la sensation amusante, cet incident fortuit donna l'idée d'une série d'inventions très baroques et dont souriaient nos champions.

Sur le trajet que nous suivions d'habitude, on dressa d'abord des caisses plates et peu épaisses, sur lesquelles s'appuyaient formant rampes à l'usage des cavaliers, et d'étroites passerelles de planches ; puis, on entassa ces caisses les unes sur les autres jusqu'à un mètre, un mètre cinquante du sol ; puis, on les disposa en zigzag ; des échelles entrèrent en jeu, et aussi des canots plantés, que Mac Lean avait fait venir de Londres ou de Liverpool et qui devinrent des piles adhésives pour nos ponts volants.

Là-dessus, on jetait un large plancher où nous nous exerçions à de périlleuses évolutions, nous croisant, nous passant, rebroussant chemin. Nous inventâmes, parallèlement, peut-être, avec quelques virtuoses européens, le polo à bicyclette, et nous y jouions sur des machines spécialement aménagées, dont les roues étaient protégées par des plaques de caoutchouc, afin d'éviter que les maillets ne s'engagassent dans les rayons, au hasard d'un coup.

A toutes ces acrobaties, le sultan était prodigieusement adroit, sans flatterie, le plus adroit de nous tous. Au début, ses longs vêtements sa "djellaba", le gênaient bien un peu, et nous lui avions proposé, pour plus de commodité, de monter une bicyclette de mode ; mais, quand il sut que c'est une machine construite pour le sexe faible, il s'injurait orgueilleusement.

Il fit du tandem, de la triplète. Il eut jusqu'à une quintuplette. Bref, il fut fou, fatigué, épuisé de la "reine Bicyclette". Il fallut un motocyclette pour la détrôner dans son esprit.

Je m'avoue humblement l'auteur responsable de l'introduction du moteur à pétrole aux palais impériaux.

Le jour où le décalé, en sa présence, le premier tricycle automobile qu'il eût vu, le sultan fit la moue. Il le trouva peu gracieux. Pourtant, ses mécaniciens l'intéressèrent. Il demanda à quel servaient les différents organes, toucha les manettes, s'inquiéta de savoir pourquoi, comment cela marchait. Je donnai quelques coups de pédale et le tout-venant se mit en route. Il était enthousiasmé et poussait des exclamations de joie. C'était la première fois qu'il voyait une pareille machine se mouvoir seule.

—Reviens ! Reviens ! criait-il. Et j'avais à peine mis pied à terre qu'il enfourchait, à son tour, la machine ; après de brèves explications de ma part, il se lançait à pleine vitesse vers l'arrière la cour. Je le suivis, en courant, un moment : ce fut la seule leçon dont il eut besoin.

Il était ivre de joie. L'après-midi entier, il s'amusa de ce jouet neuf, filant, virevoltant, évoluant en tous sens à travers la cour. A la nuit tombante, il n'était pas encore rassasié de cette joie qu'il éprouvait. Alors, il fit venir trente esclaves noirs avec des falots, des bougies, pour éclairer sa course folle, jusqu'au moment où, excédé, las, il lui fallut rentrer dans ses appartements pour y rêver de pétrole !

Le lendemain, très maître de sa machine, il y montait un fusil en mains, et se dressant sur les pédales, mettait en joue, jonglant avec son arme, il se livrait à tout un simulacre de fantasia.

Quelques jours plus tard, une question lui venait aux lèvres, comme il descendait de machine :

—Est-ce qu'il n'y a pas de plus grandes ?

L'automobile s'imposait. Nous fîmes venir quatre automobiles que le sultan lui-même avait choisies sur catalogue. Il y avait deux voitures, un coupé de style Louis XVI, très simple, vert et or, et, enfin un véhicule fort curieux, à une seule place, avec un moteur de trois chevaux, dont la carrosserie n'était ni plus ni moins qu'un tréteau ancien, des Triangons, rebossés de précieuses peintures, ayant servi, jadis, à Marie-Antoinette.

Celui-ci nous arriva presque en miettes, inutilisable, en tout cas. L'après-midi, il avait subi, par force, de la côte à Marrakech, puis à Fez, où tout l'envoi était venu rejoindre le sultan, qui, dans l'intervalle, avait quitté une capitale pour l'autre, l'avait brisée. Mais sa forme

élégante, avec son avant terminé en col de cygne, avait enchanté Abd-ul-Aziz, qui m'ordonna de lui en commander en France une copie. Jamais cette commande n'arriva, et j'utilisai le moteur de la jolie voiturette pour actionner, au palais une machine à fabriquer la glace. D'ailleurs, le sultan semblait guéri de la belle passion qu'il avait éprouvée pour l'automobile. Les remontrances de ses mentors, les objurgations des oulémas, et surtout ce grand mal que Rabalais dénomme "faute d'argent", avaient eu vite raison de son enthousiasme.

C'est dommage. Il fut devenu un chauffeur de premier ordre.

Le peu de temps que dura son engouement pour l'automobile, il s'y abandonna avec une sorte de frénésie. Il faisait pour toutes ses fringales successives. Il fit partager, à son mieux, ce beau feu à ses femmes.

Il se souvient, à ce propos, de quelques parties que nous fîmes ensemble et qui, vraiment, n'eurent rien de banal.

C'était pendant qu'on réparait le palais d'Hiver. Le sultan, avec toute sa maison, s'était installé au palais d'été, tout proche du vieux Fez ; mais ses femmes aimaient à suivre les travaux qui se poursuivaient dans la demeure qu'elles avaient dû abandonner, les préparatifs qu'on faisait pour les recevoir bientôt. Il consentit, un jour, à les y conduire en automobile.

Mais il fallait que la chose s'accomplît en grand mystère. On décida qu'elles viendraient quatre par quatre avec Abd-ul-Aziz et moi, chacun de nous conduisant son auto, et emmenant deux des belles curieuses. On choisit, pour cette expédition, le jeudi jour où le palais est clos, interdit à toute personne du dehors, soldats, ouvriers, à qui ce soit d'étranger, et où les femmes peuvent y circuler librement, à l'abri des regards indiscrets. Il fut convenu que je me trouverais dans la cour des Amusements vers une heure du matin et que nous partirions à bonne vitesse vers le palais d'Hiver. Ainsi fut fait, et ce fut d'étranges randonnées que nous fîmes ainsi, pendant plusieurs semaines, jusqu'à ce que le harem y eût passé, à travers la ville endormie et silencieuse. Le soir, les femmes s'en revenaient tranquillement à dos de mules.

Et, ainsi, nous ne donnons pas au peuple d'Abd-ul-Aziz un spectacle de d'aucuns jugeaient répréhensible et susceptible de porter atteinte au respect qui lui était dû ; de plus, nous évitions de troubler profondément la population des quartiers que nous traversions, ce qui arrivait inévitablement à chaque sortie du sultan, même à cheval.

GABRIEL VEYRE.

Echantillons de grains de choix

Pour l'amélioration des semences

A M. le Rédacteur de "l'Événement"

Cher Monsieur,

Suivant instructions de l'hon. monsieur le Ministre de l'Agriculture, et en vue de l'amélioration des semences, nous ferons cette saison aux cultivateurs du Canada une nouvelle distribution d'échantillons des variétés de grains les plus productifs. L'approvisionnement pour cette distribution est des plus excellents, et nous nous le sommes procuré principalement d'entre les magnifiques récoltes qui ont été récemment obtenues aux Fermes expérimentales d'Indian-Head (Sask.) et de Brandon (Man.). La distribution de ces échantillons consistera en : échantillons d'avoine, de blé de printemps, d'orge, de maïs-fourrage et de pommes de terre. La quantité d'avoine que nous enverrons cette année, sera de 4 livres, et de blé ou d'orge de 5 livres, ce qui suffira dans chaque cas pour semer une vingtaine d'acres. Les échantillons de maïs et de pommes de terre seront, comme par le passé, du poids de 3 livres. Nous nous sommes procuré pour cette distribution un approvisionnement de chacune des variétés suivantes :

AVOINE.—Banner, Wide-Awake, améliorée, Waverley, Goldfinger, Abundance et Thousand Dollar.

BLÉ.—Preston, Fife rouge, Percy, Stanley, Laurel et Fife blanc.

ORGE.—"A six rangs"—Men-sury, Odessa, Mansfield, Claude et Royale. "A deux rangs"—Sidney, Invincible, Standweil et Canadian Thorpe.

MAÏS-FOURAGE.—Variétés ha-tives : Angel of Midnight, Compton's Early et Longellow. Variétés plus tardives : Selected Learning, Ear-ly Mastodon et White Cap Yellow Dent.

POMMES DE TERRE.—(Patates)—Carman No. 1, Early White Prize, Rochester, Rose, Uncle Sam, American Wonder, Bovee, Early Andes et Late Puritan.

Tout cultivateur peut en demander, mais chacun ne pourra recevoir qu'un seul échantillon ; ainsi, si l'on reçoit un échantillon d'avoine, on ne peut en recevoir aussi un de blé, d'orge ou de pommes de terre. Nous ne pourrions satisfaire à plus d'une demande envoyée par chaque cultivateur, non plus qu'aux demandes de plus d'un échantillon par maison. Les échantillons seront expédiés francs de port par la poste.

Les demandes doivent être adressées au Directeur des Fermes expérimentales à Ottawa, et on peut les envoyer pourvu que ce soit avant le 1er mars, date à laquelle les listes seront closes, afin que les échantillons demandés puissent être expédiés à temps pour les semailles. En faisant les demandes, on fera bien de mentionner la variété que l'on préfère, ainsi qu'une seconde variété comme alternative ; et, si l'approvisionnement de ces deux variétés se trouve épuisé, nous enverrons quelque autre bonne variété de la place.

Ceux qui demandent du maïs ou des pommes de terre, voudront bien se rappeler que le maïs n'est pas disponible pour distribution avant mars ou avril et que les pommes de terre ne peuvent être expédiées par la poste avant que tout danger de gel en route soit passé.

Il n'est pas besoin d'affranchir les lettres ou paquets expédiés par la poste à la Ferme Expérimentale à Ottawa.

W. SAUNDERS, Directeur des Fermes expérimentales.

Nouvelles de Saint-Hyacinthe

(De notre correspondant)

St-Hyacinthe, 13.—Les funérailles de feu F. X. Pratte, ancien curé de St-Simon de Bagot, décédé le 8 janvier courant, ont eu lieu mercredi matin à la cathédrale. Durant l'après-midi, il y eut translation du corps à St-Simon, lieu d'inhumation. Une nombreuse suite, en partie composée de ses anciens paroissiens et de membres du clergé escortaient le convoi du regretté défunt.

Le nommé Jason Robert, serrurier, à l'emploi du chemin de fer des Comtes-Unis et qui subissait l'amputation d'une jambe il y a quelques jours, prend un mieux sensible.

Il paraît que l'on vient de découvrir quelque part auprès de St-Hyacinthe, une immense carrière de pierre absolument propres à la fabrication d'un ciment de qualité supérieure. Des échantillons de cette pierre, soumis à l'épreuve par trois experts différents, paraissent avoir donné les meilleurs résultats dans chaque cas. L'on prête à une puissante compagnie déjà existante l'intention d'acheter ces carrières comme réserves d'avenir en même temps que pour en empêcher l'exploitation par une compagnie rivale.

Nous espérons que la Compagnie pour fabrication de charbon à base de terre noire, dont nous n'avons guère entendu parler depuis quelques mois, continuera ses essais et expériences advenant la saison propice, si toutefois elle ne commence pas alors son installation pour une exploitation régulière de son procédé de fabrication.

La Cie d'Aqueduc du village La Providence fait actuellement les démarches nécessaires pour se mettre en état de fournir elle-même l'eau à ses nombreux abonnés, sans avoir plus besoin de notre aqueduc municipal que l'on accuse de la surcharge.

Nous sommes informés que M. Nap. Richer serait disposé à vendre moyenn

La convention forestière

L'INDUSTRIE DE LA PULPE

La question de l'imposition d'un droit sur l'exportation de la pulpe

NOS PULPES ET NOS FOURNAUX

Ottawa, 12.—La convention forestière se continue cet après-midi, par la lecture des ouvrages de Mgr Lacombe sur "l'éducation forestière" et du Dr J. P. Clark, sur "une politique forestière canadienne".

La séance d'hier après-midi a été particulièrement intéressante par ses débats de la province de Québec. L'honorable Edouard, président de l'association des propriétaires de terres à bois de Québec, et M. H. M. Price, représentant de l'industrie de la pulpe dans cette province.

L'INDUSTRIE DE LA PULPE

M. Herbert M. Price, président de l'association des producteurs de pulpe de Québec, condamne la coupe du bois d'un trop petit diamètre. L'industrie souffre, de même que les propriétaires de terres à bois. Le gouvernement a porté le minimum du diamètre du bois de pulpe de 6 à 4 pouces. La concurrence entre les fourneaux est si grande que beaucoup de bois est coupé n'ayant pas la grosseur voulue. Le prix du bois a beaucoup augmenté et une corde payée \$2.50 en 1902 valait \$4.50 en 1904. Les manufacturiers préfèrent le bois sans écorce et donnent pour ce bois jusqu'à \$6 la corde.

Il y a beaucoup à faire, dit M. Price, pour mettre le commerce de pulpe sur des bases satisfaisantes en ce qui concerne le volume en Canada et l'acheteur aux Etats-Unis.

M. Price demande au gouvernement de ne pas placer un droit plus élevé sur l'exportation de la pulpe canadienne. Le pays ne peut prendre le risque de perdre un commerce de \$3,000,000 par année, pour attendre longtemps à écouler ses produits de pulpe sur un marché local. La reproduction des forêts d'épinette est un projet qui sera bien vu de tous les manufacturiers, malgré que le besoin ne s'en fasse pas sentir maintenant, et de plus le gouvernement devrait passer une loi défendant le coupe du bois de pulpe de moins de 7 pouces de diamètre à la souche. Au cours de ses remarques, M. Price dit que les Américains s'approvisionnent de bois de pulpe au Canada et souvent transportent ce bois par eau, sur une longue distance. Ainsi la Battle Island Paper Co., de Fulton, N. J., près d'Oswego, prend son bois dans le haut du Saguenay et le transporte sur un parcours de 600 milles.

Les Etats-Unis achètent chaque année, 2,500,000 cordes de bois de pulpe, soit 25 p. c. du Canada.

Sur les conditions du commerce, la loi de ce bois aux Américains ne fait pas dans des conditions satisfaisantes. M. Price insiste pour qu'il n'y ait aucun changement dans le tarif sur l'exportation de la pulpe brute et du bois de pulpe jusqu'au temps où le Canada aura assez de capital pour construire et maintenir ses manufactures pour ces produits. Le Canada est assez riche en bois de pulpe, pour attendre encore quelque temps aux conditions actuelles.

LE BOIS POUR LES CHIMENS DE FER

A la séance de ce matin, M. Joseph Hobson, ingénieur en chef du Grand-Tronc, a parlé de la demande du bois pour les compagnies de chemins de fer. Ces derniers achètent du bois en quantité énorme et sont intéressés au plus haut point à la conservation des forêts. Il faut, dit M. Hobson, des lois de protection des plus sévères.

Les compagnies de chemins de fer sont bien obligées de soumettre leurs forêts à un traitement spécial, pour leur faire donner une plus longue durée et aussi pour pouvoir employer du bois que les compagnies d'acceptent pas encore, tel que l'éraule, le hêtre, le cèdre rouge et autres. Ces bois sont trop poreux.

Le meilleur est le cèdre pour la durée, mais il n'offre pas assez de résistance aux rails. La durée d'un dormant en cèdre est d'environ quinze ans.

Le Grand-Tronc n'achète presque pas de dormants de long de sa voie. L'année dernière la Cie a acheté 1,200,000 dormants de cèdre dont 150,000 en dollars du Canada.

Les dormants en chêne, viennent du Kentucky et de l'Arkansas, le Grand-Tronc emploie une moyenne de 95,000 de pieds de bois par année, pour les voies, clôtures, poteaux, etc.

Avec une consommation comme celle-ci, la Cie, dit M. Hobson, ne peut qu'approuver le gouvernement dans ses efforts pour la protection des forêts.

NOS PULPES

M. C. E. Biggar, rédacteur du "Pulp Paper Magazine", dit que l'industrie de la pulpe en Canada est née à St-André, Québec, en 1839 d'un groupe de capitalistes américains.

Les marchés de la pulpe à cette époque, étaient Montréal et Québec. En 1834, un accident arrivé à la digue, fit disparaître la première pulperie.

L'industrie prit réellement son essor de 1880 à 1890, alors que l'exportation était de \$198,150. Aujourd'hui, la situation de cette industrie en Canada.

Québec a 32 pulperies d'une capacité de 1,516 tonnes, par jour; Ontario, 12 et 315 tonnes; Nouvelle-Écosse, 6 et 141 tonnes; Nouveau-Brunswick, 6 et 198 tonnes.

Total, 56 pulperies, et 2,470 tonnes par jour.

Les fabriques de papier sont aujourd'hui de 28, d'une capacité de 854 tonnes par 24 heures, et sur ce nombre, Québec en a 18 avec une capacité de 591 tonnes; Ontario, 18, avec 251 tonnes; le Nouveau-Brunswick, 1 et 1 tonnes; Manitoba, 8 tonnes.

Le Canada peut aujourd'hui produire 281,820 tonnes de papier par année de 330 jours de travail ou près d'un million de tonnes de pulpe et papier.

L'année dernière l'on a exporté pour \$2,694,122 de pulpe aux Etats-Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

année, augmenta beaucoup. M. Biggar donne un aperçu détaillé de toute l'industrie de la pulpe et du papier en Canada et, dit qu'il faut absolument adopter une loi de protection forestière tout en facilitant le plus possible le développement de l'industrie de la pulpe.

LA QUESTION FORESTIERE ET LES JOURNAUX

M. J. F. McKay, gérant du "Globe" et représentant l'association de la presse canadienne au point de vue des journaux.

Le Canada, dit-il, avec ses immenses forêts d'épinette, ses nombreux poteaux d'eau, est appelé à devenir le plus grand producteur de papier du monde entier. Dans ma courte expérience dans le journalisme, j'ai déjà vu, dit-il, le prix du papier à journaux réduit, de 6 à 2 cents la livre, et une réduction correspondante dans l'abonnement des journaux et revues.

D'après le statisticien du Canada, notre pays se compose de 40 pour cent de forêts et la moitié de cette étendue est en épinette, couvrant environ 450,000,000 acres. Comme il faut 90,000 acres pour fournir tout le papier nécessaire à l'Angleterre et aux Etats-Unis pendant un an, on peut prévoir la durée de l'industrie du papier au Canada.

Le propriétaire d'un journal ne craint pas de voir une disette de pulpe à papier, mais la question du prix est celle à surveiller.

Le prix doit subir une diminution avec l'augmentation des facilités de transport. On a vendu cette année, à New-York, de l'épinette à \$80 par mille pieds qu'il y a quelques années, n'avait qu'une valeur de \$20. Ce fait doit encourager le Canada à voir à la conservation de ses forêts d'épinette, malgré qu'elles semblent inépuisables.

Les journaux du Canada consomment 30,000 tonnes de papier par année, représentant \$1,500,000. L'exportation du papier du Canada est de \$1,750,000 par année. Toute industrie qui donne un tel rendement mérite la plus grande attention. Le danger qu'il faut combattre est l'invasion des Américains de s'emparer des "jobbers" pour obtenir des forêts en Canada. De plus, le gouvernement doit placer un droit assez élevé pour empêcher le bois de pulpe ou la pulpe d'être exportés aux Etats-Unis.

Si les Américains veulent les produits de nos forêts, qu'ils viennent en faire la fabrication dans le pays, et payent la valeur du Canada augmentée d'au moins \$200,000 par année.

Aux Trois-Rivières, la commission du tarif, les représentants d'une des plus grandes fabriques de pulpe du Canada ont déclaré que l'exportation du bois de pulpe aux Etats-Unis faisait perdre au pays \$1,792,000 par année.

M. McKie dit que la situation peut se résumer en la déclaration du président Roosevelt parlant des forêts de son pays: "Si ce vaste héritage doit être détruit, qu'il soit au moins avec le plus de profit possible pour ceux qui le perdent".

M. McKie ne croit pas qu'un droit d'exportation de \$1 par corde puisse affecter les Américains.

Le nouveau président

DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

M. Fallières est élu par 449 voix

Paris, 17.—M. Fallières a été élu président de la République Française en remplacement du président Loubet, dont le terme est fini.

Le vote a été comme suit: M. Fallières, 449 voix et M. Paul Doumer, 371.

Elections partielles fédérales

Ottawa, 17.—Les brefs d'élection ont été émis hier, pour West Assiniboia et Saskatchewan.

La nomination aura lieu le 6 février et la votation le 13.

L'élection de Sherbrooke aura lieu à la même date.

L'Union St-Joseph du Canada

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada, réunis en assemblée générale hier soir, ont fait l'élection des officiers pour l'année 1906:

Président—H. O. Martineau, réélu. 1er Vice-Président—T. J. Jobin. 2e Vice-Président—Chs. Mailly. Secrétaire—J. B. Dussault, réélu. Trésorier—O. Châteauneuf, réélu. Receveur—Alb. Boulet, réélu. Visiteurs—MM. Adj. L'Heureux, Ed. Gelineau, réélu.

Comm.-Ordonnateur—Nap. Veilleux. Censeurs—A. L. Poliquin, Ev. Moranel, Art. Clermont.

BEAUPORT

Hier soir a eu lieu en cette paroisse l'élection du maire, procureur et secrétaire-trésorier pour l'année courante.

M. Jules Bélanger, marchand, a été réélu maire pour un second terme et M. Victor Marcoux, entrepreneur, élu procureur.

Les services de M. Henri Delage, notaire, ont été retenus pour la cinquième fois comme secrétaire-trésorier.

Les élections ont été faites unanimement, et cette manière d'agir ne saurait manquer de produire que d'excellents résultats.

Nos félicitations et vœux de succès aux nouveaux élus et au conseil municipal de Beaufort.

AUX PAYS LOINTAINS.—"L'Haile Electrique du Dr Thomas" est aussi bien connue dans le Sud de l'Australie et l'Amérique Centrale, qu'au Canada et aux Etats-Unis. Elle son nom est présent devant le public.

Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

Unis, \$630,109 en Angleterre et \$141,468 en France. Cette dernière, c'est tous les marchands la gardent.

Feu l'hon. Préfontaine

Les préparatifs de ses funérailles

Ottawa, 16.—Le cuirassé anglais "Dominion" ramenant au Canada, les restes de l'hon. R. Préfontaine, arrivera selon toute probabilité, à Halifax dans la matinée du 22.

Le "Dominion" dès son entrée en rade, tirera toutes les minutes un coup de canon jusqu'à ce qu'il soit mouillé au quai de l'ordonnance.

Le cercueil sera alors remis aux officiers du croiseur "Canada", en présence des représentants du gouvernement canadien. Il sera placé sur un caisson d'artillerie que vingt matelots du "Canada" conduiront jusqu'à la gare de l'Intercolonial au milieu d'une escorte de 100 hommes de la garnison d'Halifax. Durant ce trajet le "Canada" tirera toutes les minutes, un coup de canon et la citadelle tirera une salve de dix-sept coups.

La gare de chemin de fer de la rue North sera toute tendue de noir pour l'arrivée des restes de l'hon. Préfontaine. Le wagon mortuaire est actuellement décoré à Moncton. C'est un wagon à bagages.

Le train spécial se composera de dix chars dont un sera exclusivement réservé à la famille. Le convoi s'élèvera par la vitesse des trains express de l'Intercolonial, et prendra 27 heures à franchir la distance entre les deux villes.

Il n'y aura pas de convoi spécial d'Ottawa à Halifax pour aller rencontrer la dépouille mortelle de l'hon. M. Préfontaine.

Les honrs. MM. Fielding, Brodeur et Paterson, membres de la commission du tarif, qui sont actuellement dans les Provinces Maritimes, se rendront à Halifax pour remonter avec M. Rodolphe Lemieux, sur le convoi funèbre d'Halifax à Montréal, le 22.

Le programme des funérailles sera soumis à sir Wilfrid Laurier pour recevoir son approbation.

Sir Wilfrid Laurier, Sir Richard Cartwright et les honrs. MM. Scott, Oliver, Fisher, Hyman, Fitzpatrick et Aylesworth se rendront d'Ottawa à Montréal, pour les funérailles.

Il est probable que lord Grey assistera également aux funérailles.

Le convoi funèbre de l'Intercolonial, doit arriver à Montréal le 24 et les funérailles auront lieu le 25. Le colonel Gourdeau, sous-ministre de la marine et des pêcheries, aura charge du programme du cortège funèbre et des funérailles, tandis que l'hon. M. Brodeur, ministre du revenu de l'Intérieur, représentera officiellement le gouvernement fédéral à Halifax.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société: Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Société d'Industrie Laitière

VINGT-QUATRIEME CONVENTION

La convention Annuelle de la Société se tiendra le mardi 23 et mercredi 24 janvier 1906, à St-Lin, comté de l'Assomption. Les séances auront lieu à la salle du Marché; la première commencera le mardi 23 à dix heures précises du matin. Voir programme d'autre part.

INVITATION.—Le public en général, les cultivateurs, les fabricants de beurre et de fromage, sont cordialement invités. Les Cercles Agricoles et les Sociétés d'Agriculture sont spécialement priés d'envoyer des délégués.

ANNONCES.—Les amis de la Société, Messieurs les Membres du Clergé, et les officiers des Cercles Agricoles et Sociétés d'Agriculture sont instamment priés de faire annoncer cette importante réunion à la porte de leur église paroissiale, tous les dimanches d'ici à la convention.

REDUCTION DES PRIX DE PASSAGE.—Toutes les lignes de chemins de fer ont accordé les réductions d'usage. (Voir les détails ci-après.)

Un train spécial du Pacifique Canadien, pour St-Lin, partira de Montréal gare Viger, le mardi 23 janvier à 9 heures a. m.

AU PUBLIC

L'industrie laitière étant ici une industrie nationale, tous ceux qui, dans la province de Québec, se considèrent comme amis du progrès, et désirent coopérer au bien-être de notre population, cultivateurs, propriétaires de beurrieres et de fromageries, fabricants de beurre et de fromage, commerçants, industriels, banquiers, hommes de professions libérales, hommes d'Etat, membres du clergé, tous devraient, sans exception, faire partie de la Société d'Industrie Laitière.

La cotisation de "membre à vie" est de dix piastres une fois payée; la cotisation ordinaire est d'une piastre.

Les souscriptions sont payables au Secrétaire de la Société.

"Il est de la dernière importance" de payer sa souscription au moment de la Convention ou tout au moins avant le 12 mai, pour s'assurer l'envoi gratuit du Journal d'Agriculture, à partir du 1er juillet, point de départ de l'abonnement.

Les membres de la Société pour l'année 1906 ont droit:

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906;

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

Au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet 1906.

Aux Rapports et Bulletins de la Société;

La construction des glaciers et des réfrigérateurs—M. C. E. Mortureux. Le Congrès International de Laiterie de 1905.—M. J. C. Chapais. Les opérations du syndicat No. 1 de Champlain.—M. J. B. Trudel.

SOIREE—7.30 HEURES

Les Soins du lait.—M. O. E. Dallaire.

Remarques.—M. G. A. Gigault. Notes sur un récent voyage en Angleterre et au Danemark, illustrées à la Lanterne magique.—M. J. A. Ruddick.

REDUCTION DE PASSAGE—FORMALITES A REMPLIR

Les Compagnies de Chemins de Fer accordent, pour se rendre à la Convention, les réductions suivantes:

Prix simple de première classe pour aller et tiers du prix pour le retour. Pacifique Canadien, Grand-Tronc, Canada Atlantique, Central Vermont, Québec-Central, Lac St-Jean, Grand Nord, Québec-Southern, Intercolonial.

Prix simple de première classe pour aller et au retour, si 10 délégués ou plus se rendent à la convention, Billet gratuit.

Pour obtenir ces réductions, il faut avoir soin de remplir exactement les formalités suivantes pour chacune des lignes où vous aurez à passer:

Achetez un billet simple de première classe pour St-Lin ou la station où vous aurez à changer de ligne.

En achetant ces billets, avez soin de vous faire donner, par l'agent de chaque station, un "certificat constatant cet achat, sur une "formule spéciale" dont tous les agents sont pourvus.

A St-Lin, le secrétaire de la convention complètera cette formule, sur présentation de laquelle vous obtiendrez au retour les réductions consenties par les compagnies de chemin de fer.

Les billets sont valables 3 jours avant et 3 jours après la Convention.

REMARQUES IMPORTANTES

Sur tous les chemins de fer, vous devez vous présenter au guichet des billets au moins "10 minutes avant" l'heure régulière du départ du train; sinon, vous vous exposez à vous voir "refuser le reçu de l'achat du billet."

"Remplissez avec soin les formalités requises pour chacune des lignes sur lesquelles vous aurez à passer."

"Si l'agent de la station d'où vous partez refuse de vous signer le certificat requis, faites-lui lire ce qui suit:"

TO RAILWAY STATION AGENTS: "Reduced rates have been granted by your company to delegates attending the Dairyman's Convention, at St-Lin, on the 23rd and 24th January 1906."

"Your attention is drawn to the fact that it is a condition of the reduced fare that the delegate must get, from the agent at the starting point, a certificate of "the purchase of a single first class ticket" to St-Lin, or to the most convenient point to it on your line."

"Some agents have misunderstood this formality and have refused to issue the above certificate; please note that only to see that a single first class ticket is purchased and issue a certificate of the fact, "and that you have a supply of the form for this certificate." The reduced fare is only to be granted on the return trip, but you must sign the first certificate, so as to enable the bearer to secure it."

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés qui changent d'adresse de toujours nous donner leur ancienne adresse en nous indiquant la nouvelle. Nous n'acceptons réception des abonnements qui nous sont payés que sur demande expresse. Le changement de la date qui accompagne chaque adresse équivaut à un reçu.

M. Jos. C. Hébert, notaire, est autorisé à percevoir tous comptes d'abonnements ou d'annonces dus à notre journal.

L'ADMINISTRATION.

A nos correspondants

Nous prions nos correspondants de nous faire parvenir leurs manuscrits, au plus tard, le mardi soir, s'ils désirent que nous les publions la même semaine. Il n'est pas d'écriture que sur un côté de la feuille.

Nouvelles Locales

Mlle Emilia Roy, de Saint-François, était en visite chez son frère, M. Cyrillus Roy, au commencement de la semaine.

Eviter les rhumes et conservez votre santé en vous procurant un bon capot de fourrure chez Mde H. DeLottinville, Place de l'Eglise, Montmagny.

Nous invitons le public à profiter de la grande réduction qui sera faite d'ici à deux mois à la pharmacie du Docteur J. E. Bolly, sur tous les remèdes, parfums et articles de toilette.

Monsieur D. O. Lépérance, courtier, de Québec, était de passage à Montmagny, dimanche.

Madame Napoléon Bélanger, de Trois-Rivières, est arrivée hier lundi. Trois-Rivières, était en visite chez son beau-père, M. Napoléon Bélanger, lundi.

La nouvelle cigarette "Sweet Rose" est certainement la plus délicate cigarette à 10 cts qu'il y ait sur le marché. La qualité supérieure du tabac et du papier employés dans sa fabrication, la recommande tout spécialement aux amateurs.

Monsieur Eugène Baillargeon, de Saint-Pierre, Monsieur Nazaire Caron et sa fille, madame Ernest Ladrone, du Cap Saint-Ignace, étaient en visite chez M. Adolphe Renault, secrétaire-trésorier, ces jours derniers.

M. F. Jos. Morin nous annonce que vu son dessein bien arrêté de vendre ou de louer sa propriété d'ici au 1er mai, il continuera à vendre tout son stock d'épicerie, chaussures, et la balance de ses marchandises sèches consistant en tweed, chemises, collets, cravates, gants et mitaines à moitié prix pour s'en débarrasser au plus vite. Profitez-en.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour le 30 du mois courant, le mariage de Monsieur Eugène Bolduc, marchand de Saint-Valier, avec Mlle Alice Tremblay, fille de M. le capitaine Alfred Tremblay, de cette ville.

Monsieur François Gaudreau, pilote, de Québec, et son épouse, M. Roméo Gaudreau étudiant, et l'épouse de M. Fortunat L'Anger, chef de gare, de L'Isle, qui étaient venus passer quelques jours chez M. Alfred Gaudreau, pilote, sont retournés dans leurs familles, enchantés de leur promenade en notre paroisse.

Monsieur et Madame L. Jos. Gendron, de Saint-Sébastien, de Beauce, étaient en visite chez Madame Auguste Rousseau, ces jours derniers.

Messieurs Charles Proulx et Joseph Caron, de Saint-Pierre, étaient de passage à Montmagny, la semaine dernière.

Le célèbre savon "Sweetheart" est en vente chez M. Jos. Fournier, bas de la paroisse. Les coupons de la "Patrie" seront échangés pour un centin chacun chez

JOS. FOURNIER, marchand, Rue St-Ignace, bas de la paroisse.

Thé! Thé! Thé

Achetez les thés et cafés de M. Michel Bernatchez, qui vous donnera à tout cadeau avec chaque achat d'un demi-livre.

Nous offrons nos plus vives sympathies à M. l'abbé Isidore Galarneau, vicaire de cette paroisse, qui a eu la douleur de perdre sa mère, décédée à Charlesbourg, samedi dernier, à l'âge de 72 ans et 7 mois. Elle était la mère du Rév. Joseph Galarneau, curé de Saint-Cyrille, ainsi que des Révérendes Soeurs Saint-Jean de la Croix et Sainte-Ursule, de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Québec. M. l'abbé Galarneau, M. le curé Marois et M. l'abbé Montreuil, sont allés assister aux funérailles qui ont eu lieu, mardi matin, à Charlesbourg.

Nous regrettons d'apprendre que M. Herménégilde Bélanger souffre d'une forte attaque de rhumatisme, depuis quelque temps.

Les leçons de coupe qui se donnent tous les mardis, au Palais de Justice, sont suivies assidûment par un bon nombre de dames et de jeunes filles.

Monsieur F. X. Deschênes, commerçant, est parti pour un voyage d'affaires dans le haut des comtés de Montmagny et de L'Islet.

Monsieur et Madame Joseph Nault, de Greenville, N. H., étaient les hôtes de M. Evariste Piquet, la semaine dernière.

Le Rév. M. Pelletier, curé de Saint-François, MM. les abbés Delagrave et Blais, de Saint-Pierre, étaient de passage à Montmagny, jeudi de la semaine dernière.

Mademoiselle Marie-Ange Marois, du Cap Rouge, est venue passer quelques jours chez son oncle, M. le curé Marois.

S'il faut en croire les bruits qui courent partout, plusieurs de nos jeunes et jolies filles diront le "oui" sacramentel, d'ici aux jours gras.

La rentrée des Chambres a eu lieu hier à Québec avec tout le cérémonial accoutumé. Nous espérons que nos députés feront de l'ouvrage sérieux cette année, et qu'ils ne s'exposeront pas à la risée publique en nous épaulant des scènes comme celles de l'an dernier.

Monsieur et Madame Cléophas Talbot, sont partis jeudi pour aller résider à Québec pendant l'hiver.

Samedi matin à 8 heures, ont eu lieu les funérailles de Madame Vital Boulanger, née Louise Bernatchez, décédée le 10 janvier, à l'âge avancé de 79 ans. Un grand nombre de parents et d'amis assistant aux funérailles. Nos condoléances à la famille.

Vente à réduction

Ayant décidé de liquider tout mon stock d'ici au 1er avril, pour cause de départ, j'en ferai une grande réduction sur tous les produits pharmaceutiques, remèdes, parfums et articles de toilette.

Dr J. ED. BOLLÉ,
Rue St-Thomas, Montmagny.

Monsieur Arthur Moisan, le gérant de la Banque Nationale, à Montmagny a pris une dizaine de jours de vacances. Il est remplacé par Monsieur Saint-Georges Morency, de Québec. Monsieur Moisan est parti jeudi dernier, avec des amis pour une excursion de chasse dans la région du lac Saint-Jean. Il sera de retour lundi prochain.

La Compagnie de téléphone Bellechasse a fait poser un nouveau câble en cuivre dans la rue Saint-Louis. Cette amélioration était nécessaire par le nombre toujours croissant des abonnés. Nous félicitons la compagnie du très bon service qu'elle donne dans la ville et nous souhaitons que sous peu, le service soit aussi parfait dans tout le district, car pour le moment, les choses laissent quelque peu à désirer en certaines localités voisines; la compagnie devrait donner un fil spécial à chaque abonné de la campagne.

Monsieur le Docteur S. Bolduc, de Saint-Michel, était de passage à Montmagny, lundi.

Il y a eu trois services annuels, cette semaine: lundi matin, celui de Mademoiselle Luce Thibault; mardi, celui de Monsieur Vital Morin et mercredi, celui de Madame Paul Côté. Les parents des disparus de l'an dernier et de nombreux amis assistaient à ces services.

Vous faut-il un Capot, un Manteau ou un casque en fourrure? Venez nous voir. Nous avons aussi le plus grand assortiment de marchandises sèches de tout le district.

Mme DE LOTTINVILLE,
Place de l'Eglise, Montmagny.

Nous avons eu du doux temps au commencement de la semaine, et même un peu de pluie, qui a été suivie d'un fort vent d'ouest.

Profitez de l'occasion

pour acheter à bon marché les remèdes et articles de toilette qu'il vous faut et que Monsieur le Dr J. Ed. Bolly vendra au prix coûtant d'ici au mois d'avril prochain.

Monsieur Mathias Blanchet et sa nouvelle épouse, sont arrivés à Montmagny, la semaine dernière, pour résider sur la rue St-Ignace.

Monsieur et Madame Honorius Simoneau, de Montréal, étaient en voyage de noces chez leurs parents, Madame Vve Pierre Thibault, du Bassin, et Monsieur Simoneau, du Cap Saint-Ignace, ces jours derniers.

Mademoiselle Lavoie, de Québec, Mademoiselle Lasnier, de Lévis, Mesdames A. Arsenault et Doyer, de St-Gervais, Mesdames Dr Dion, Ls. Caron et A. Caron, de l'Islet, étaient de passage à Montmagny, samedi dernier, pour les funérailles de Madame J. I. Audet.

L'on a descendu les deux tuyaux des scieries Price pour le remplacer par un seul qui sera d'un diamètre plus considérable.

NAISSANCES

En cette ville, samedi, le 13 janvier dernier, l'épouse de Monsieur Emile Lacombe, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Emile-Léger-Anatole. Parrain, M. Léger Lacombe; marraine, Mademoiselle Isabelle Lacombe, tante de l'enfant. Nos félicitations.

Mercredi, le 10 janvier dernier, l'épouse de M. William Masson, une fille qui a été baptisée sous les noms de Marie-Eugénie-Lucienne. Parrain et marraine, M. et Mme J. Bte. Masson, grands-parents de l'enfant. Nos félicitations.

Samedi, le 13 janvier, Madame Odile Godin, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Blanche-Eveline. Parrain, M. Frs Robin, grand-père de l'enfant, marraine, Dame N. Robin. Nos félicitations.

Mardi, le 9 janvier, l'épouse de M. Joseph Gaudreau, cultivateur, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Ludger-Georges. Parrain et marraine, M. et Madame Maxime Gaumond.

MARIAGE

Lundi, en notre église paroissiale, M. Louis Gagné, de Port Arthur, Algoma, fils de M. Johnny Gagné, cultivateur, conduisait à l'autel Denise Gagné, fille de M. Nazaire Gagné. M. Johnny Gagné servait de témoin à son fils, et la mariée était accompagnée de son beau-frère, M. Napoléon Minville. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Marois. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux conjoints.

Nouvelles du district

Saint-Pierre

(Suite).

Madame Cyp. Dionne est partie hier pour un voyage de quelques semaines à Montréal.

Mademoiselle Philia Lee, de Québec, était en visite chez des amis, la semaine dernière.

Nos félicitations à madame veuve Godfroid Létourneau, qui malgré son grand âge (87 ans), a gagné un prix de \$15, dans le concours d'ouvrages par le "Soleil" et s'est placée au troisième rang parmi plus de 60 concurrentes.

Mademoiselle C. Dumas, institutrice de Saint-François, était de passage en cette paroisse, samedi dernier.

Jeudi, le 8 janvier dernier, les nombreux amis de monsieur D. Hamel, chef de gare, se sont réunis chez lui pour fêter son cinquantenaire anniversaire de naissance, et lui présenter, avec leurs souhaits de bonne fête une bourse de \$80. La réunion fut des plus joyeuses; quoique pris à l'improviste, M. et Mme Hamel firent avec beaucoup de succès les honneurs de la maison, à leurs hôtes. Il y eut joyeux chant et musique par mesdames Wm. Parsons et H. Talbot, et les demoiselles Hamel. L'on se sépara tard dans la soirée.

Saint-Cyrille

Mardi, le 16 janvier courant, monsieur Khouac, cultivateur, conduisait à l'autel mademoiselle Marie Rose de Lima Leclerc, fille de M. Samuel Leclerc. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé A. Doucet, vicaire de l'Islet. Monsieur Louis Khouac servait de témoin à son fils, et la mariée était accompagnée de son père. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Mademoiselle Anna Constantia de Montréal, est en visite pour un mois chez sa sœur, madame docteur J. O. Caron.

L'épouse de monsieur Pierre Dancause, fils, de Saint-Marcel, est en promenade avec son jeune bébé chez sa mère, dame veuve Onésime Aubert.

Monsieur Zotique Lamarré a vendu, cette semaine, un bon lot de beurre au prix très rémunérateur de 25 et 26 centimes la livre. Malgré ce prix élevé, M. Lamarré n'en a pas pour fournir à la moitié des demandes qui lui sont faites. Ce beurre, qui est de première qualité, a été fabriqué avec un séparateur M. S.; la réputation de ces appareils n'est plus à faire, ce sont des machines peu dispendieuses, pas compliquées, que tout le monde peut mettre en opération facilement. Les profits réalisés par M. Lamarré avec son beurre d'hiver, devraient encourager tous les cultivateurs entreprenants à se procurer un de ces séparateurs, qu'on pourrait appeler "La machine à faire l'argent."

Saint-Raphael

Dimanche, le 7 janvier dernier, à 3 heures, le feu s'est déclaré dans l'une des dépendances de la fabrique de la paroisse de St-Raphael, conté de Belchasse, et l'a détruite entièrement. Les flammes se sont même propagées à une aile du presbytère de M. l'abbé Michaud, et cette dernière bâtisse a été considérablement endommagée. Grâce à un travail énergique on a pu sauver l'église. On croit que le feu a été mis par des cendres chaudes déposées dans un baril de bois. Les pertes sont couvertes par les assurances.

Funérailles de madame J. I. Audet

Les funérailles de madame J. I. Audet ont eu lieu samedi matin, à dix heures, au milieu d'un grand concours de paroissiens et d'amis qui avaient tenu à donner par leur présence un témoignage d'estime et de sympathie à la famille en deuil. Les obsèques qui étaient sous la direction de monsieur Charles Cloutier, Jr., entrepreneur de pompes funèbres de Québec, ont été très solennelles.

Le deuil était conduit par monsieur J. I. Audet, l'époux de la défunte, monsieur J. A. Bélanger, son frère et les autres parents: MM. P. R. A. Bélanger, d'Ottawa; C. H. Bélanger, de Québec; Albert Arsenault, et Amédée Doyer, de Saint-Gervais; MM. Adolphe Laine et Napoléon Laine, de Lévis; MM. H. Bélanger et Cléophas Bélanger, de Saint-Pierre; Edmond Bélanger, docteur J. A. Dion, de L'Islet.

Les porteurs étaient MM. Cyrillus Roy et F. G. Bernier, de Montmagny; MM. Gabriel Marchand et L. A. Gosselin, de Saint-Jean; MM. Auguste Edge et H. Bélanger, de Québec. Remarqués dans le cortège: MM. Nap. Lavoie, de la Banque Nationale, docteur Arthur Langlois, Amédée Deschênes, de Québec; M. Lasnier, de Lévis; Dr N. Cloutier, de Saint-Charles; Dr Jos. Cloutier, du Cap Saint-Ignace; MM. Arsène Morin, Louis Caron et A. Caron, de L'Islet. MM. St-Georges Morency, représentant M. Arthur Moisan, le gérant de la Banque Nationale à Montmagny, Maurice Rousseau et A. J. Bender, avocats, L. D. E. Rousseau, Geo. W. Pion et Jos. C. Hébert, notaires, A. J. C. Beaulieu, J. B. A. Lépine, Elzéar Laberge, C. F. Leclerc, Octave Beaulieu, M. Théophile Gendreau, A. Côté, L. E. Côté, et un grand nombre d'autres citoyens de la paroisse et des environs, dont les noms nous échappent.

Le service fut chanté par M. l'abbé Arsenault, curé de Saint-Valier. Le Dr J. G. Paradis présidait à l'orgue, et la messe des morts fut chantée par les élèves des Frères, et plusieurs motets furent rendus par M. Cinq-Mars. L'inhumation eut lieu au cimetière St-Odilon.

TRIBUTS FLORAUX

La famille, un ancre: un fusille P. R. A. Bélanger, Ottawa; un fusille; M. et Mme C. H. Bélanger, Québec; une étoile; M. Amédée Doyer, Québec; une croix; M. L. A. Gosselin, St-Jean, Qué.; un cousin; M. et Mme Dr N. A. Sabourin, St-Jean, Québec; une croix; M. J. A. St-Amour, Montréal; une couronne; M. H. K. Adams, Montréal; une couronne; M. J. T. Alain, Montréal; une couronne; The Crencent Electric Coy, Montréal; une croix.

OFFRANDES DE MESSES

Six cent cinq messes offertes par les personnes suivantes:

Rév. V. O. Marois, Montmagny; M. F. Ed. Catellier, St-Gervais; M. J. I. Audet, Montréal; Mlle Alda Bélanger, Montmagny; M. et Mme Rodolphe Benoit, Montréal; M. et Mme Cyrillus Roy, Montmagny; M. et Mme Arthur Moisan, Montmagny; M. et Mme Gabriel Marchand, St-Jean, Québec; M. et Mme Dr Richard, Montmagny; M. et Mme Edmond Desaulniers, St-Lambert; M. et Mme Albert Arsenault, St-Gervais; Mme C. R. Roy, Québec; M. Nap. Lavoie, Jr., Coaticook; M. J. B. Lasnier, Lévis; Dr N. Cloutier, St-Charles; Mlle E. Taché, Québec; M. et Mme A. E. Michon, Montmagny; M. et Mme G. W. Pion, Montmagny; M. et Mme Jos. Cloutier, Cap Saint-Ignace; M. et Mme Auguste Edge, Québec; M. et Mme Dr J. A. Dion, L'Islet; M. et Mme Adolphe Laine, Lévis; M. et Mme Adolphe Laine, Bienlieville; M. et Mme Chas. Vailloux, South, Québec; Mme H. Hébert, Montmagny; Mme Vve Ed. Lavergne, Montmagny; Mme Vve A. Laine, St-Pierre; Mlle S. Bélanger, St-Pierre; M. Aimé Deschênes, Manoir des Aulnaies; M. Elzéar Laberge, Montmagny; M. A. J. C. Beaulieu, Montmagny; M. William Parson, St-Pierre; M. Elz. Bernier, Montmagny; M.

Ludger Berantchez, Montmagny; M. Alfred Fournier, Montmagny.

Un grand nombre de bouquets spirituels, de télégrammes et de lettres de sympathie ont aussi été reçus.

Nous remercions à M. Audet et à la famille Bélanger l'expression sincère de nos plus vives sympathies.

R. I. P.

GRANDE VENTE
A BON MARCHE
DE JANVIER

Nous ferons durant ce mois une vente spéciale de FOURRURES et PELLETURIES, Tours de cou, Manchons, Casques pour hommes et pour dames. Nous vendrons toutes ces fourrures au prix coûtant.

PEAUX DE CARIOLES

Grises et Noires, à 20 pour cent de réduction; nous ne gardons pas de vieux stock; il faut que nos marchandises s'écoulent durant le cours du mois pour faire place aux marchandises du printemps. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour donner satisfaction à nos clients et nous vendrons tout qu'annoncé.

SERGE A ROBES, Noir et bleu à 20 pour cent de réduction.

FLANELLES d'opéra à Matinées, à 25 cts la verge.

DRAPS VENITIENS pour robes et costumes 20 p. c. de réduction, INDIENNE EN COUPONS.

FLANELLETTE à chemises de 15 cents pour 12 cts.

COTON à chemises de 10 et 12 cts pour 8 et 10 cts.

PLAID, double largeur de 15 cts pour 12 cts.

CRETONNE double largeur de 20 cents pour 15 cts.

SERGE, noir et bleu, pour habillements d'hommes à 25 p. c. de réduction.

TWEEDS A PANTALONS, Réduction de 25 pour cent.

Aussi un lot de PARDESSUS pour garçons depuis 6 ans jusqu'à 15 ans à 20 pour cent de réduction.

Nous avons aussi des HARDES FAITES pour hommes et enfants que nous vendrons à très bon marché. PRELARTS de toutes grandeurs, depuis 5-8 de verge jusqu'à 4 verges de largeur.

Un grand assortiment de tapis de laine et autres et de "tapestry" depuis 30 cts en montant.

Il nous faut aussi écouler la balance de nos dentelles pour faire place à de nouvelles qui doivent nous arriver prochainement.

Toutes ces réductions ne se font que pour

ARGENT COMPTANT SEULEMENT

Une visite est sollicitée.

J. ARCADIS CARON

Place de l'Eglise, Montmagny

A VENDRE OU A LOUER

Grande maison à 2 étages avec magasin. Excellent poste de commerce coin des rues du Pont et Saint-Pierre, en face du Pont du Bras, Saint-Nicholas; terrain de 6x9 perches. Aussi, 5 petites maisons pour logements.

S'adresser à
DAVID O. COULOMBE,
Montmagny.

AVIS

Tout abonné à l'Aqueduc de Montmagny, qui donne de l'eau à quiconque n'est pas abonné au dit aqueduc n'est pas abonné d'une amende de vingt piastres en vertu du règlement du Conseil.

Par ordre.

Dames demandées

Dames demandées pour coudre chez elles, continuellement ou pendant leur temps de loisir. Bon salaire, ouvrage léger et plaisant, envoyée n'importe quelle distance, frais payés. Envoyez un timbre pour informations.—NATIONAL MANUFACTURING CO. Montréal, P. Q.

Musée St-Tho

Rue St-Jean Baptiste, Montmagny

Comme on pouvait s'y attendre ce Musée dont M. A. N. Paradis, est le propriétaire, est toujours rempli de spectateurs, chose surprenante, tous sortent contents du magnifique choix qu'il y a à faire.

Voici quelques prix: Edition Canadienne, 20 cts la doz. Edition Bergeret, 24 cts la doz. Edition Colorée, 25 cts la doz. Vues en noir, de partout, 12 cts la doz.

Vues en couleur, de partout, 20 cts la doz. Vues de Montmagny, photographies, 5 cts chacune. Imprimées à la douzaine.

Une visite est sollicitée. Toute commande par la maille recevra la plus grande attention. Frais de poste payés pour commande de 25 cts. Nouveaux assortiments tous les dimanches.

Vente en gros et en détail. Musée St-Thomas.
Boite 117, Montmagny.

Le public trouvera toujours à mon magasin un grand choix de...

BISCUITS, BONBONS ET EPICERIES

De première qualité à des prix réduits. Biscuits PERRIN, Chocolats NEWPORT. Bonbons français. Bonbonnières. CONSERVES FRAICHES.—Tomates, Pois verts, Blé d'Inde, Samon.

Fleur à pâtisseries, Epices, Essences, Papeterie et Articles de classes. ARGENTERIES et articles pour Cadeaux de Noces ainsi que les meilleurs TABACS, CIGARES, CIGARETTES, Etc.

Madame J. L. BLONDIN

Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny

Essayez-les une fois

LES

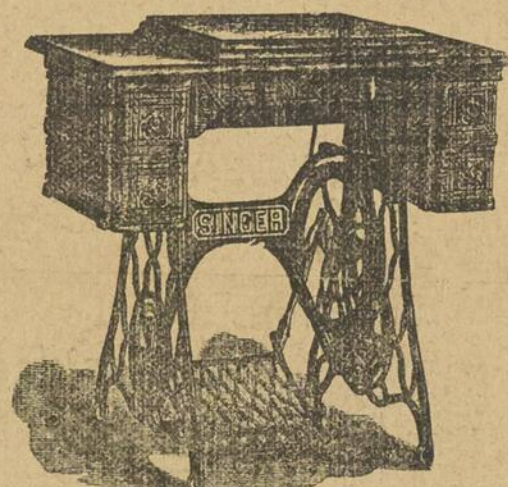
CIGARES DIXIE 10c.
POLO 5c.

NOUS VOULONS VOTRE BIEN

MILLER & LOCKWELL

16 RUE AR AGO, QUEBEC

La Machine à Couure



Singer

La Meilleure
Au Monde

Grand Assortiment d'Huiles, Courroies, Aiguilles, A très bon Bon Marché

Chez Jos. Codreau
MONTMAGNY

Seul Agent pour les comtés de Montmagny et l'Islet

Questions --- Reponses

Q.—Pourquoi le magasin de M. Roméo Lépérance est-il si achalandé?

R.—C'est parce qu'il tient le plus grand assortiment d'ÉPICERIES qu'il y ait dans Montmagny.

Q.—Pourquoi M. Roméo Lépérance achète-t-il directement des manufactures?

R.—C'est d'abord, dans l'intérêt de ses pratiques et ensuite pour pouvoir vendre à meilleur marché et à des prix défiant toute compétition.

Q.—Pourquoi M. Roméo Lépérance a-t-il augmenté son commerce depuis quelques années?

R.—Parce qu'il garde toujours en stock des épicerie de premier choix et que ses pratiques sont servies avec politesse et diligence et que ses marchandises dérivées à domicile.

BONBONS, CHOCOLATS, BISCUITS TOUJOURS FRAIS. Nous renouvelons notre stock tous les 3 mois. Aussi grand choix de CADEAUX DE NOCES, argenteries, articles de fantaisie, verres, vaisselles, services à dîner, sets à toilette, porcelaine, etc.

CHEZ J. N. ROMEO LESPERANCE

RUE STJEAN-BAPTISTE

MONTMAGNY

Vente au Comptant

Je continuerai encore pour quelques jours à faire une

Réduction

sur toutes mes marchandises vendues comptant. Une visite est sollicitée.

Mlle H. TALBOT,

RUE STE-JULIE.

LIBRAIRIE

TOUJOURS A UN PRIX MODIQUE

Cahiers, plumes, encre, cartes postales, albums, calepins, porte-cartes, livres de piété, littératures, contes, histoires, statues, articles de bureau et papeterie.

Mlle M. A. DELEGLISE

Rue de la Fabrique, Montmagny.